

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **PIERRE ANDRÉ, PRÉSIDENT**
 LOUIS DÉRIGER, COMMISSAIRE

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DES DUNES-DE-TADOUSSAC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 9 avril 2024 à 19 h
Fabrique Sainte-Croix (sous-sol de l'église Sainte-Croix).
179, rue de l'Église.
Tadoussac.
et via webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 9 AVRIL 2024

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
-----------------------	---

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE RESPONSABLE DU PROJET.	8
---	---

PAUSE
REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M ^{me} CORALIE ROUSSEAU.....	19
---------------------------------------	----

M. BRUNO FOREST.....	27
----------------------	----

M. NICOLAS BLUM.....	35
----------------------	----

M. SIMON COURTEMANCHE & M. LOUIS-DAVID DUROCHER.....	44
--	----

M. JACQUES VALOIS.....	50
------------------------	----

M ^{me} GUYLAINE DÉSILETS.....	55
--	----

M. BRUNO THERRIEN.....	64
------------------------	----

M ^{me} ROSA ZACHARIE.....	73
------------------------------------	----

M. STÉPHANE ROY.....	79
----------------------	----

M ^{me} CATHERINE ÉMOND.....	86
--------------------------------------	----

MOT DE LA FIN.....	95
--------------------	----

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 AVRIL À 13 h 30

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 9 AVRIL 2024
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames, messieurs, bonsoir et bienvenue à la première partie de l'audience publique sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac. Nous sommes actuellement au sous-sol de l'église Sainte-Croix de Tadoussac, bienvenue aux internautes. Je m'appelle Pierre André, j'ai le privilège de diriger cette commission d'enquête, assisté du commissaire Louis Dériger.

Le 13 février dernier, le ministre de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs mandatait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement -- je dirai le BAPE pour le reste de la soirée -- de tenir une audience publique sur ce projet. La Loi sur les parcs exige, avant que le gouvernement ne prenne une décision, que le ministre responsable des parcs consulte la population. Permettez-moi de lire la lettre que le ministre a adressée au président du BAPE, monsieur Alain R. Roy.

« En vertu des pouvoirs que me confère le deuxième alinéa de l'article 4 de la Loi sur les parcs, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique dans le cadre de la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 1^{er} avril 2024 et le rapport devra m'être remis au plus tard le 16 août 2024. »

Et c'est signé : « Benoit Charette. ».

En mandatant le BAPE pour tenir une audience publique sur ce projet, ce sont les façons de faire et les règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui s'appliquent. J'y reviendrai dans quelques instants. J'aimerais rappeler que cette consultation publique est une étape essentielle pour informer les citoyens et les citoyennes et bonifier le projet, indépendamment des différentes consultations, rencontres et échanges organisés par le ministère responsable des parcs sur ce projet.

Le BAPE informe, consulte les personnes et les citoyens dans toute indépendance. Il enquête sur le projet et fait état au ministre de son analyse et de ses constatations. Ce faisant, le rapport du BAPE éclaire le ministre dans l'élaboration de la recommandation qu'il fera au conseil des ministres à qui revient la décision au regard du projet de création de parc national.

Vous l'aurez compris, le BAPE, la commission d'enquête n'est pas décisionnelle, ce n'est pas un tribunal. Elle est là pour consulter, elle n'est pas décisionnelle, comme je le mentionnais. Elle cherche à établir les faits concernant les répercussions du projet et à proposer au ministère -- au ministre, en fait,

les suggestions des individus et des groupes sur les principaux enjeux.

On croit souvent à tort que le BAPE se limite aux seules questions écologiques. Au contraire, les commissions examinent les projets qui lui sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, ce qui englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques.

De plus, le BAPE est soumis à la Loi sur le développement durable. Pour répondre aux exigences de cette loi, il s'est donné un plan d'action et des façons de faire qui permettent aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi sur le développement durable. Ces principes touchent à toutes les dimensions du développement en s'adressant, par exemple, à la santé, à la qualité de vie, à l'efficacité économique, à la préservation de la biodiversité, à la participation, à l'équité et à la solidarité sociale. Le développement durable sous toutes ses facettes est au coeur de la mission du BAPE.

Pour réaliser pleinement son mandat et tel qu'il est prévu dans la Loi sur la qualité de l'environnement, monsieur Dériger et moi détenons certains pouvoirs et l'immunité des commissaires enquêteurs en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Lui et moi avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec tel que l'exige cette loi.

De plus, le BAPE s'est doté de règles pour assurer le respect des valeurs qui sont les siennes, en fait. Dans cette foulée, nous avons adhéré au Code de déontologie des membres et adhéré aux valeurs éthiques du bureau. De plus, nous avons signé la déclaration d'absence de conflit d'intérêts.

Ainsi, pour résumer, le ministre responsable des parcs a mandaté le BAPE pour tenir une audience publique, lequel suivra ses règles de procédure, règles qu'il applique et améliore depuis 1978.

La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. Elle doit agir équitablement envers tous les participants et toutes les participantes, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant la participation pleine et entière. C'est pourquoi je ne tolérerai dans cette salle aucune forme de manifestation, d'approbation, d'applaudissements, de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante.

Le BAPE voit ainsi et aussi au respect des personnes, de leur vie privée et du droit d'auteur. Je me réserve le droit d'interrompre toute personne dont je jugerais les propos irrespectueux, déplacés ou non conformes aux valeurs du BAPE.

Pour assurer des échanges ordonnés, les questions soumises en séance et les réponses doivent nous être adressées à nous, à la commission. Donc, ça veut juste dire que n'adressez pas les questions au ministère responsable ou aux personnes-ressources, c'est toujours à moi ou à Louis Dériger que vous les dirigez. Donc, monsieur Dériger et moi, nous interviendrons pour la faire parvenir à la personne

que nous jugeons la plus adéquate pour y répondre. Il est possible que nous fassions un aller-retour entre diverses personnes et il est possible aussi que nous animions la discussion de nos propres questions ou nos propres éléments.

5 Le respect de ces quelques règles favorise l'établissement d'un dialogue serein et constructif, c'est également la meilleure façon d'éviter de s'exposer à d'éventuelles poursuites.

10 J'en profite pour remercier les 21 personnes qui nous ont soumis au moins une question par écrit entre le 27 mars et le 3 avril. Au total, la commission a reçu 110 questions qu'elle a faites siennes. La liste de ces questions sera déposée au dossier et disponible dans l'onglet réservé au projet sur le site Web du BAPE, ainsi que sur les centres de consultation. Il y a un centre de consultation ici à Tadoussac et il y en a un autre à Essipit.

15 Voyons maintenant le fonctionnement de l'audience publique qui est divisée en deux parties. La première vous permet de vous informer sur le projet et la seconde de donner votre opinion écrite ou verbale sur ledit projet.

20 Donc, la première partie, c'est notre raison d'être ici ce soir. La première partie offre la possibilité aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses tant du ministère responsable du projet que des personnes-ressources que nous avons convié en raison de leurs fonctions, de leurs connaissances ou de leurs compétences. Elle vise donc à mieux cerner les enjeux relatifs au projet et à enrichir la connaissance mutuelle sur ces divers sujets pour nous permettre de nous forger une opinion éclairée.

25 Durant cette première partie, je n'accepterai aucune opinion. Ça ne veut pas dire que je ne suis pas intéressé de connaître vos opinions, c'est simplement que nous réservons ces opinions pour la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu, elle, le 14 mai prochain ici à l'église de Sainte-Croix de Tadoussac.

30 Pour la deuxième partie de l'audience publique, vous aurez cinq manières d'exprimer votre opinion sur le projet dans le cadre des travaux de la commission. La première, vous pouvez transmettre un commentaire de moins de mille caractères sans présentation. La deuxième, vous pouvez transmettre une image commentée sans présentation devant la commission. La troisième, vous pouvez déposer un mémoire sans présenter ce mémoire devant la commission. La quatrième, vous pouvez déposer un
35 mémoire avec une présentation devant la commission. Et enfin, vous pouvez faire une présentation verbale sans avoir déposé de mémoire.

40 Les personnes qui désirent présenter un mémoire ou exprimer verbalement leur position en séance, évidemment, ont jusqu'au 30 avril 2024 pour s'inscrire en remplissant le formulaire intitulé « Je parle à la commission », à demander... c'est ça, sur le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à

demander de l'aide à Mathieu Giroux ou à Alexandre Tanguay qui sont à la table derrière la salle.

Les personnes qui désirent transmettre un commentaire ou une image commentée ou déposer un mémoire ont jusqu'au 9 mai 2024 pour le faire en remplissant le formulaire approprié sur la section « Je
5 donne mon point de vue » sur le site Web du BAPE.

Il va sans dire que la tenue de cette audience, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, aura lieu ici même au sous-sol de l'église de Sainte-Croix à Tadoussac. Au moment de la présentation de votre
10 mémoire ou de votre témoignage, nous échangerons quelques minutes avec vous afin de mieux comprendre votre propos.

Voici maintenant comment nous allons procéder ce soir. Dans quelques instants, je présenterai l'équipe de la commission, en fait, et j'inviterai le ministère responsable à présenter son équipe, ainsi que les personnes-ressources à se présenter. Après ce tour de table, j'inviterai le responsable du
15 ministère responsable des parcs de nous exprimer, de nous présenter le projet en une vingtaine de minutes. Cette présentation sera suivie d'une pause d'une quinzaine de minutes et à ce moment-là, j'ouvrirai le registre afin que vous puissiez vous inscrire pour poser des questions.

Les gens peuvent poser des questions à la fois en salle en allant vous inscrire au registre à l'arrière
20 ou par téléphone ou par visioconférence. Quelle que soit la façon dont vous choisissiez de poser votre question, vous devez passer par le site Web du BAPE pour le faire, sauf ici en salle, évidemment, vous passez par la table du BAPE à l'arrière.

Je mentionne tout de suite que si vous nous écoutez sur Facebook *live* parce que nous sommes
25 diffusés en direct, nous ne tenons pas compte des commentaires de ce Facebook. Si vous voulez poser une question, vous devez passer par le site Web pour trouver la façon de nous rejoindre.

Chaque intervenant sera appelé à tour de rôle d'inscription au registre. Quand vous êtes en salle, je vous invite à vous présenter à la table devant nous. Ça tombe bien, vous adressez vos questions à
30 nous et vous êtes directement assis devant la commission.

Donc, vous pourrez poser une ou deux questions pour chaque intervention. On vous demande de ne pas faire de préambule, de ne pas faire d'introduction, à moins que ce soit essentiel, vraiment
35 essentiel à la compréhension de votre question. Cette règle d'une ou deux questions par intervenant permet au plus grand nombre d'entre vous de pouvoir s'exprimer ce soir. Et vous allez voir qu'au fil et à mesure que les questions défilent, vos questions à vous, vos propres questions se trouvent à être répondues ou être adressées par les autres également.

Vous comprendrez qu'il ne sera pas permis de commenter les réponses obtenues. Ces
40 commentaires pourraient toutefois être exprimés dans votre mémoire, commentaires ou témoignages,

en deuxième partie de l'audience publique.

5 C'est probable et très vraisemblable que des questions plus complexes ne puissent être répondues ce soir. J'invite donc les personnes-ressources à qui s'adressent ces questions ou le ministère responsable à qui s'adressent ces questions de leur répondre dans le meilleur délai possible. Nous, on demande 48 heures, évidemment, à l'impossible nul n'est tenu, mais nous demandons de produire ces réponses à l'intérieur d'un délai de 48 heures. Dès que nous recevons ces questions... ces réponses et dès que nous adressons des questions, nous déposons sur le site Web du BAPE l'information pour que vous y ayez accès.

10 Si une information ou un document demandé par la commission était considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit m'en faire part au moment où nous demandons ce document. Il y a alors une procédure qui s'applique. Si jamais ça se présentait dans le cadre de cette commission, je vous expliquerais la procédure.

15 Bien que la commission limite chaque personne à une ou deux questions, notez que vous pouvez vous inscrire ou réinscrire pour poser des questions autant que vous le souhaitez. Je vous demande seulement d'être à l'écoute des réponses qui sont données aux questions des autres parce qu'il est fort probable que votre question soit répondue, votre autre question soit répondue. Donc, prenez le temps d'écouter, mais vous pouvez vous réinscrire autant de fois que nécessaire, il vous suffit simplement de vous présenter à la table à l'arrière et d'inscrire votre nom au registre.

20 Si vous vous êtes inscrit au registre et que vous n'avez pas été appelé pour intervenir lors de cette séance-ci, vous aurez priorité pour poser vos questions lors de la séance subséquente qui aurait lieu... s'il y a beaucoup de questions ce soir, qui aurait lieu demain après-midi et éventuellement, si c'est nécessaire, il y aura une séance demain soir également. Donc, si jamais vous n'avez pas pu passer aujourd'hui, un membre de notre équipe vérifiera alors votre disponibilité pour la séance de demain.

25 Si vous vous êtes inscrit au registre et que vous n'avez pas été appelé pour intervenir lors de cette séance-ci, vous aurez priorité pour poser vos questions lors de la séance subséquente qui aurait lieu... s'il y a beaucoup de questions ce soir, qui aurait lieu demain après-midi et éventuellement, si c'est nécessaire, il y aura une séance demain soir également. Donc, si jamais vous n'avez pas pu passer aujourd'hui, un membre de notre équipe vérifiera alors votre disponibilité pour la séance de demain.

30 Le mode hybride, c'est-à-dire avec des gens à la fois en ligne et en salle implique une impressionnante logistique. Je suis heureux de compter sur une équipe hautement qualifiée pour rendre la diffusion et les connexions possibles. Si nous éprouvons, pour une raison ou une autre, une difficulté technique lors de l'intervention d'un participant, je passerai la parole au suivant, simplement le temps de laisser l'équipe régler le problème et évidemment, je reviendrai après ce premier échange avec cette autre personne, à la personne qui a été interrompue peut-être pour des raisons techniques.

35 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et retranscrit intégralement par une sténotypiste agréée. La Web diffusion vidéo sera rapidement disponible en différé sur le site du BAPE et les transcriptions une semaine environ après chacune des séances.

Avant de terminer ce discours, cette allocution, je voudrais préciser deux choses. La première, c'est que le BAPE a une page Facebook destinée au public intéressé par ses travaux. Vous y trouverez une mine d'informations sur le BAPE, les commissions d'enquête en cours et plus encore. Vous pouvez aussi nous adresser vos commentaires sur le BAPE.

Le deuxième point, nous vous invitons... ah, oui, deuxième point, voilà, je me suis retrouvé dans mes feuilles, désolé. Deuxièmement, le BAPE s'est donné une déclaration de services aux citoyens, il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous invitons à remplir ce questionnaire disponible grâce au code QR présentement affiché. Vous pouvez aussi, si vous êtes en ligne, aller sur la page Web du... ou en direct sur Facebook, disons, vous pouvez accéder aux commentaires et pouvoir accéder ainsi à ce questionnaire d'évaluation. Vous pouvez le trouver également sur le site Web du BAPE. Pour ceux qui sont en salle, vous pouvez le remplir en salle et simplement le déposer à la table derrière vous.

En terminant je vous rappelle les dates, je vous rappellerai les dates importantes -- peut-être que vous ne les avez pas notées -- un peu plus tard avant d'aller vers la pause. Elles sont peut-être déjà là. Non, ça, ce sont les dates de la commission, mais on trouvera un moment pour vous rappeler les dates essentielles pour la participation vers la fin de la séance.

J'ai maintenant le plaisir de présenter l'équipe de la commission. Donc, c'est une équipe riche qui nous permet de fonctionner. Vous connaissez déjà un certain nombre de ces personnes que vous avez pu rencontrer à l'arrière de la salle. Donc, nous avons deux analystes, Marie-Pier -- il faut toujours trouver les noms de famille de nos amis -- Marie-Pier Denis et Marie-Hélène Léger.

LE COMMISSAIRE :

Paré.

LE PRÉSIDENT :

Paré, excusez-moi, Paré. Et ces deux personnes sont là pour nous assister, elles nous assistent dans le contenu essentiellement de notre analyse. Il y a aussi Mathieu Giroux qui est coordonnateur de la commission qui s'occupe de toute la logistique. Il y a Alexandre Tanguay qui est conseiller en communication et nous avons aussi France Fons qui est agente de secrétariat pour la commission. Donc, je les remercie, c'est une équipe importante pour la commission qui nous permet de fonctionner adéquatement.

J'invite maintenant le ministère responsable à se présenter, donc je donne la parole à monsieur Pelletier.

///

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 Merci, monsieur André, merci monsieur le président. Donc, je me présente, je suis Christian Pelletier, je suis le directeur principal des parcs nationaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Moi, je vais aussi raccourcir, on va dire le ministère de l'Environnement, si vous me permettez.

10 Donc, je suis accompagné ce soir également d'une très belle équipe qui a contribué à l'élaboration de ce projet. Donc, je les présente, là, sur ma droite, je suis accompagné de Geneviève Brunet qui est chargée de projet à la direction principale des parcs nationaux qui travaille à l'élaboration du projet. Je suis accompagné de René Charest qui est spécialiste en conservation à la Société des établissements de plein air du Québec, la SÉPAQ. Je suis également accompagné de Sylvie-Anne Marchand qui est directrice de développement de territoire également à la SÉPAQ. Derrière moi, il y a Jean-François Beaulieu qui est également chargé de projet au ministère de l'Environnement pour le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac. Et dans l'assistance, je suis accompagné -- tout près de la caméra, là, qui est sur la gauche -- de Jean-François Delisle qui est chargé de projet aux opérations immobilières à la direction principale des parcs nationaux au ministère.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Je vais inviter maintenant les personnes-ressources de se présenter à tour de rôle, je vais commencer par monsieur Brin.

M. PIERRE-LUC BRIN :

25 Oui, bonjour. Pierre-Luc Brin, je suis biologiste au ministère de l'Environnement et je suis à la direction principale des aires protégées.

M. ANDRÉ DESPATIE :

30 Bonsoir, André Despatie, directeur général pour les parcs nationaux et camping à la SÉPAQ.

M. JÉRÔME GOURON :

35 Bonsoir, je suis Jérôme Gouron, je suis directeur du parc national du Fjord-du-Saguenay et co-directeur du parc marin de Saguenay–Saint-Laurent à la SÉPAQ.

M. ÉRIC GAGNÉ :

40 Bonsoir, je suis Éric Gagné, directeur des travaux publics, personne-ressource à la municipalité.

LE PRÉSIDENT :

5 Bienvenue. La commission a aussi invité un certain nombre de personnes-ressources qui peuvent intervenir en ligne au besoin. Donc, peut-être simplement vous les mentionnez, permettez-moi juste de retrouver... en fait, le conseil de la Première Nation des Innus Essipit, le ministère des Transports et de la Mobilité durable, le ministère de la Culture et des Communications, et la MRC de La Haute-Côte-Nord. Ces personnes peuvent répondre, seront sollicitées par écrit avec des questions qui pourraient venir de votre part ou de notre part, seront invitées à y répondre aussi à l'intérieur de 48 heures.

10 Donc, cela termine les préambules, ce qui m'amènerait à donner la parole à monsieur Pelletier pour la présentation du projet. Je vous rappelle que vous disposez d'environ 20 minutes pour cela.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE RESPONSABLE DU PROJET

M. CHRISTIAN PELLETIER :

20 Merci, monsieur le président. Je veux saluer les gens qui sont présents, je vous remercie d'être venu en aussi grand nombre. Avant de commencer la brève présentation, en fait, l'idée, c'est de vous présenter un peu les grandes lignes du projet, mais je veux juste vous informer aussi qu'à l'arrière, on a installé des panneaux informatifs avec des cartes puis une vidéo qui circule en boucle, donc au moment de la pause ou en tout cas, si vous cherchez des informations additionnelles, je vous invite à aller 25 consulter ces documents-là.

Donc, comme je disais, ça nous fait plaisir d'être ici ce soir dans le cadre de cette audience-là pour vous présenter le projet. Je vous fais une petite introduction avant qu'on parle plus spécifiquement du projet en soi pour que vous soyez en mesure de bien décortiquer dans quel contexte le travail en lien ce projet-là se fait.

Donc, le statut de parc national au Québec, c'est un statut qui est encadré, qui est un statut d'aire protégée officielle. Le statut de parc national est principalement encadré par la Loi provinciale sur les parcs, donc c'est dans le cadre de cette loi-là qu'on travaille. Et puis un élément important de cette loi-là, c'est que ça définit ce que c'est un parc national au Québec. Donc, l'objectif principal des parcs 35 nationaux -- puis là, je le lis -- c'est :

« D'assurer la conservation et la protection permanente des territoires, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive. »

Donc, ça, c'est ce qui dirige nos actions au quotidien dans le développement du réseau des parcs nationaux puis dans le cas qui nous concerne, du développement du projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac.

5 Le statut de parc national qui est présent au Québec, comme je vous le disais, qui est encadré par la Loi sur les parcs, c'est un statut qui est reconnu internationalement, entre autres par l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'UICN.

10 Au Québec, si vous ne le connaissez pas dans son ensemble, on a un réseau de parc national qui comprend 27 parcs nationaux et un parc marin qui est juste ici présent à Tadoussac. On a 23 de ces 27 parcs nationaux-là qui sont dans le sud des territoires conventionnés, qui sont exploités présentement par la Société des établissements de plein air du Québec que vous connaissez bien, je pense, mais on a aussi également quatre parcs nationaux qui sont en territoire du Nunavik qui sont exploités par l'Administration régionale Kativik, des parcs qui sont peut-être moins connus, là, dans le réseau.

15 Le réseau des parcs, ça représente 2.6 % du territoire québécois puis à chaque fois qu'on crée ou qu'on agrandit un parc national, bien on contribue à l'objectif gouvernemental d'atteindre 30 % des aires protégées du territoire protégé au Québec.

20 On a mentionné à l'écran, là -- vous le voyez -- certaines activités qui sont particulières à l'intérieur du statut de parc national, donc des activités industrielles qui sont interdites, entre autres les activités forestières, l'exploitation minière, le transport d'énergie, la production d'énergie et également, certaines activités interdites comme la chasse, la circulation de véhicules hors route.

25 Maintenant, je voulais aussi vous permettre de bien distinguer les rôles et responsabilités de chacun. Ici, à la table avec nous, on a nos collaborateurs de la SÉPAQ qui sont avec nous, donc l'important, pour vous, c'est de bien comprendre le rôle du ministère. Au sein du ministère, avec, comme je vous le mentionnais, la Loi sur les parcs, on a la responsabilité de créer puis d'agrandir le réseau des parcs nationaux, donc tout le travail que vous allez voir aujourd'hui, c'est la responsabilité du ministère de mener à bien ce travail-là.

30
35 Donc, on procède entre autres à l'acquisition des terrains qui sont requis pour la création des parcs, on définit les limites de ce parc-là, on va établir un plan de zonage, des choses qu'on va vous présenter ce soir. On définit également ou on élabore un concept d'aménagement, un autre élément qu'on va vous présenter ce soir. Puis on procède à une multitude de consultations dans l'élaboration de ce projet-là, de manière à faire en sorte qu'il puisse s'insérer dans le milieu d'accueil.

40 On voit également à l'encadrement de l'exploitation, donc on a des exploitants, comme je vous le mentionnais tantôt, puis on voit à encadrer les activités de ces exploitants-là. On le fait avec des outils, donc je vous mentionnais la Loi sur les parcs, il y a également le Règlement sur les parcs. On a une

politique sur les parcs nationaux. Et puis chacun des parcs est doté d'un plan directeur qu'on confie à l'exploitant puis l'exploitant élabore ses activités ou ses actions au quotidien, conformément à ce qui est compris dans le plan directeur. Donc, ça, c'est tous des éléments qu'on va pouvoir vous présenter ce soir.

L'exploitant, maintenant, sa responsabilité, c'est des collaborer avec le ministère lorsqu'on fait l'élaboration de projets de création ou d'agrandissement de parc. Donc, l'exploitant, il a des expertises ou des compétences terrain qui sont utiles dans l'élaboration des projets. Donc, l'exploitant est invité à collaborer avec le ministère dans ces projets-là, c'est pour ça que vous voyez des collaborateurs de la SÉPAQ assis avec moi ce soir.

Puis dans son rôle au quotidien, l'exploitant, bien c'est lui qui a la responsabilité de la conservation du territoire. Je vous le disais d'entrée de jeu, le parc national, il sert d'abord et avant tout à conserver un territoire, donc à conserver les composantes d'un territoire. Donc, l'exploitant a la responsabilité de voir à cette conservation-là.

Il doit développer l'offre d'activités. On parlait d'activités extensives, vous allez l'entendre un peu ce soir, donc il doit développer ces activités-là et les services, il doit maintenir les infrastructures puis les actifs en bon état puis voir à la surveillance du territoire pour s'assurer que les activités qui s'y déroulent correspondent avec le statut de parc national. Donc, ça, c'est le rôle de l'exploitant.

Maintenant, ce soir, on va vous présenter trois éléments principaux. Le premier, ça va être la limite du parc national, la limite proposée pour le parc national. Comme je vous disais, sur les cartes qui sont à l'arrière, vous allez pouvoir le voir plus dans le détail ceux qui sont visuels, donc on va vous présenter cette limite-là. On va vous présenter également la proposition de zonage, donc chaque partie du territoire va être zonée puis le zonage va déterminer les activités qui vont pouvoir s'y dérouler, donc on va vous présenter ce zonage-là. Puis on va également vous présenter la proposition de concept d'aménagement, donc toutes les infrastructures qui seraient aménagées sur le territoire, donc on va vous présenter le détail de ce concept-là.

Donc, pour vous présenter ça, je passe la parole à Geneviève.

M^{me} GENEVIÈVE BRUNET :

Alors, bonjour. J'espère que vous m'entendez bien, excusez-moi pour ma voix, là, j'ai tendance à la perdre un petit peu. La proposition de protéger le secteur des dunes, c'est quelque chose qui est étudié depuis au moins le début des années 80, ça fait qu'on a pensé que c'était important de revenir sur l'historique pour commencer le projet.

Donc, en 1982, le gouvernement proposait de créer le parc national du Fjord-du-Saguenay en y intégrant éventuellement le secteur des dunes parce qu'à ce moment-là, le secteur était en majorité privé, donc il fallait qu'ils prennent le temps d'acquérir les terrains.

5 Donc, c'est ce qui a été fait, donc entre 1990 et 2010, les terrains ont été acquis par le gouvernement et en 2013, il y a eu l'audience publique où là, il était proposé d'inclure le secteur des dunes dans le parc national du Fjord-du-Saguenay.

10 Devant la réaction mitigée, disons, des citoyens de Tadoussac, le conseil municipal de Tadoussac a écrit au ministre de l'Environnement pour demander d'attendre avant d'inclure le secteur des dunes dans le parc national le temps qu'on discute avec les citoyens et on prenne en compte... mieux comprendre, en fait, leurs préoccupations.

15 Donc, c'est ce qui a été fait. Le ministère a participé à plusieurs discussions avec le comité sur l'avenir des dunes, comité qui avait été mis en place par la municipalité de Tadoussac et au fil des discussions est venue l'idée de faire un parc national des Dunes-de-Tadoussac. On pensait que cette proposition-là reflétait mieux le caractère unique du territoire et le désir des citoyens de garder un contact plus étroit avec ce territoire-là.

20 En 2019, le ministère a rencontré le conseil municipal et lui a proposé de travailler vraiment sur le parc national des Dunes-de-Tadoussac avec un concept d'aménagement. Et ensuite, entre 2020 et 2023, le ministère a rencontré à plusieurs reprises les citoyens et les intervenants concernés dans le cadre d'ateliers d'échanges. Et d'ailleurs, il y a plusieurs suggestions de ces ateliers-là que vous allez reconnaître dans le concept d'aménagement qui va être présenté aujourd'hui.

25 Excusez-moi, je n'allais pas du bon bord. Donc, le projet de parc national se situe bien sûr dans la municipalité du village de Tadoussac. Le projet est voisin du parc national du Fjord-du-Saguenay, ce qu'on voit en vert sur la carte, et il partagerait sa limite avec le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent qu'on voit en bleu sur la carte.

30 La superficie initiale qui était proposée dans le document d'informations totalisait 6.5 kilomètres carrés, mais plus récemment -- en fait, le gouvernement est en démarche d'acquisition pour quatre lots additionnels, donc c'est les lots que vous voyez en jaune ici sur la carte. Ces lots seraient ajoutés à la limite du parc, ce qui totaliserait un 6.8 kilomètres carrés.

35 C'est un petit territoire, mais malgré qu'il est petit, il offre... le territoire offre plusieurs intérêts pour la conservation. D'un point de vue du patrimoine naturel, on y note une grande diversité d'écosystèmes. C'est aussi un secteur qui est reconnu internationalement comme étant un corridor migratoire d'oiseaux. Donc, chaque année, une grande quantité et une grande diversité d'espèces passent par ici aux dunes
40 au printemps et à l'automne. Certaines de ces espèces-là sont à situation précaire.

Bien sûr, il y a les terrasses marines, mieux connues pour les dunes qui sont témoin d'une histoire géomorphologique particulière. Le projet permettrait également de protéger une partie des côtes de la Côte-Nord qui est un environnement qui n'est pas encore représenté dans le réseau des parcs nationaux du Québec. Et finalement, le secteur offre une très bonne qualité du ciel étoilé.

D'un point de vue des patrimoines culturel et paysager, on peut mentionner la Maison des Dunes ou la maison de pierres qui a presque 100 ans maintenant. Il y a aussi les fours à chaux qui se situent dans la Grande Anse qui datent, eux, de la fin des années 1800, c'est là que la chaux était fabriquée pour ensuite être utilisée dans la fabrication de pâte et papier et dans la construction de bâtiments.

Il y a aussi plusieurs sites archéologiques dont certains dateraient de la période de l'archaïque ancien et pour ceux qui ne le savent pas, mettons, c'est quoi cette période-là, donc c'est entre 8500 ans et 7000 ans avant notre ère, donc c'est vraiment un beau témoin de l'histoire. Et finalement, bien sûr, il ne faut pas oublier le paysage dunaire qui fait la notoriété du site.

On avait deux visions pour mettre en valeur ce territoire-là, tout en assurant sa conservation. De 1, on souhaitait miser sur les infrastructures qui étaient déjà en place; la Maison des Dunes, il y a des sentiers, il y a un stationnement puis on voulait aussi minimiser le nombre d'aménagements additionnels. Et l'autre idée, on pense aussi que le secteur qui est en ce moment le plus populaire, qui attire le plus de monde, devrait devenir le cœur du parc. Et pour ça, on en ferait... pour vraiment vivre une belle expérience, on en ferait un endroit, un secteur qui est sécuritaire, paisible et qui favorise pleinement le contact avec la nature.

On souhaite aussi minimiser l'augmentation du trafic dans le village de Tadoussac et puis pour ça, ce qu'on propose, c'est -- là, je ne sais pas, est-ce que... -- ici, donc l'accès principal au parc national se ferait par le chemin du Moulin-à-Baude que je viens de montrer qui est directement par la 138, donc il y aurait un réaménagement de ce chemin-là. Et aussi, ça serait possible de prendre le chemin du Moulin-à-Baude qui se rend vers le village parce que bien sûr, on veut que les Tadoussaciens puissent profiter du parc et on veut que les visiteurs se rendent aussi au village.

Je précise au passage qu'il n'y aurait pas de guérite ou de barrière, c'est vraiment un grand souci de la population de Tadoussac, donc ça, on vous le confirme. Et dans les prochaines diapos, je vais vous décrire plus en détail les composantes du concept d'aménagement, mais que vous voyez listées ici.

Donc, pour vous décrire la proposition de concept d'aménagement, je vous propose de le faire du point de vue d'un visiteur qui arrive au parc national. Donc, il arriverait d'abord par la route 138 ici. Le visiteur pourrait arriver soit par véhicule routier, mais il pourrait arriver aussi en vélo parce qu'on propose d'aménager une bande cyclable unidirectionnelle tout le long de ce tronçon de route là. Donc, après avoir croisé l'atelier -- je pense que finalement... j'espère que vous me suivez parce que ça ne

fonctionne pas super bien, là.-- Donc, après avoir croisé le petit atelier garage qui est en haut, le visiteur serait amené à se stationner au stationnement qui existe, mais qui serait agrandi et l'agrandissement ne serait pas asphalté.

5 La Maison des Dunes deviendrait le centre de découverte et de services et on y construirait une annexe pour mieux accueillir les visiteurs, mais aussi avoir les bureaux du parc. On propose aussi que dans cette annexe ou dans la Maison des Dunes, il y ait un secteur qui soit réservé pour l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac pour qu'ils puissent effectuer des projets de recherche et aussi offrir des activités d'interprétation.

10 À partir de la Maison des Dunes, il y a plusieurs choix d'activités qui seraient offerts. Donc, la promenade qu'on voit sur le trait qui est en vert, ce qui serait comme un long trottoir en bois. On souhaite ainsi améliorer l'accessibilité tout le long de la terrasse inférieure où il y a des belles vues. Il y aurait aussi la possibilité de descendre par un escalier jusqu'à la plage qu'on voit en mauve. Cet
15 escalier-là offrirait aussi des vues spectaculaires sur le fleuve et sur le talus ensablé.

L'autre option serait de faire une randonnée jusqu'à la Grande Anse pour aller voir les fours à
20 chaux. Et il y a aussi une possibilité d'aller sur la piste cyclable, qui est le trait en orange, pour continuer soit vers le village de Tadoussac ou pour être amené au secteur sur la dune supérieure où on propose d'aménager un sentier de vélo à pneus surdimensionnés, mieux connus sous *fatbikes*, je me dois de le dire bien en français.

Et dans ce secteur-là aussi, il y aurait l'aménagement de sentiers de randonnée, ça permet d'aller
25 voir vraiment la vue qui est vraiment très différente de la terrasse supérieure et le sentier de randonnée mènerait aussi à une colline un peu plus haut qui a vraiment une vue sur l'ensemble du territoire.

La randonnée pédestre, c'est l'activité la plus populaire dans les parcs nationaux, mais il y a aussi le camping qui est vraiment très demandé par les visiteurs. Donc, pour ceux qui souhaiteraient prolonger leur séjour à Tadoussac, on propose l'aménagement d'un camping. Ce serait un maximum de
30 60 places, donc 40 sites avec service et 20 sites sans service. Il y aurait aussi un maximum de 15 prêts à camper et on propose aussi l'aménagement d'une zone *vanlife* ou plutôt de petits véhicules en autonomie complète.

Puis pour être en adéquation avec cette vision-là de faire le coeur du parc un endroit paisible,
35 sécuritaire et pleinement en contact avec la nature, on propose de relocaliser le chemin actuel, voilà, comme Christian le présente.

Le Règlement sur les parcs prévoit le zonage de chacun des parcs nationaux. Donc, le zonage, c'est pour encadrer des aménagements qui peuvent être faits par la SÉPAQ puis aussi les activités qui
40 peuvent être pratiquées. Le Règlement sur les parcs définit quatre zones que vous voyez dans le petit

tableau qu'il y a à côté puis la carte, ensuite, c'est le zonage qu'on propose pour le parc national.

5 Ce qu'on peut remarquer, c'est qu'il y a une très grande zone de préservation, donc c'est les zones qui sont vouées plus à des infrastructures qui ont peu d'impact sur le milieu naturel, on pense aux sentiers de randonnée et au belvédère. Les zones d'ambiance qui sont en vert un petit peu plus pâle se concentrent autour des chemins d'accès et les sentiers de vélo de montagne. Les zones de services sont les lieux où on offre les services aux visiteurs.

10 Ce qu'il est important de mentionner, c'est que les zones d'ambiance et de services sont un peu plus grandes que la superficie qui va être occupée par les infrastructures. En fait, c'est important pour nous de se donner la marge de manoeuvre pour être capable de, si on arrive pour implanter l'infrastructure puis on remarque qu'il y a une espèce à situation précaire ou un milieu sensible, bien qu'on puisse s'adapter et finalement, mieux conserver le milieu.

15 Je tiens aussi à préciser que la mission de conservation s'applique sur l'ensemble du territoire, peu importe la zone. Donc, il y a une caractérisation écologique qui est faite avant l'implantation des infrastructures pour vraiment être certain qu'il n'y a pas d'espèce ou de milieu fragile. Et dans le cas de Tadoussac aussi, il y aurait des travaux en archéologie pour être certain de mieux conserver le patrimoine culturel.

20 Une fois que le parc serait créé, il y aura un programme éducatif qui va être offert par la SÉPAQ, donc la SÉPAQ ferait un plan éducatif. Encore là, petit territoire, mais beaucoup de possibilité d'activités d'interprétation.

25 Du point de vue de la nature, je vous en propose ici juste quelques-uns, mais vraiment, ça va être plus élaboré dans les prochaines années. Donc, du point de vue de la nature, les activités pourraient porter sur la diversité des écosystèmes, sur les oiseaux. Puis ici, pour les oiseaux, on voit une belle opportunité de partenariat avec l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac. Les activités d'observation de la mer, la mise en valeur du parc marin et l'astronomie aussi. Et pour le volet historique, il pourrait y avoir des activités d'interprétation en lien avec les sites historiques. L'histoire du Hameau du Moulin-à-Baude, 30 la Maison des Dunes, les fours à chaux et aussi l'historique du développement de l'hydroélectricité sur la Côte-Nord puisqu'on a dans le territoire des vestiges de l'ancienne centrale hydroélectrique.

35 On mentionne aussi qu'on a eu des discussions avec des représentants de la Première Nation des Innus Essipit pour définir un partenariat pour mettre en valeur la culture innue dans le cadre de ce projet de parc là, donc les discussions vont se poursuivre pour définir ce partenariat-là.

40 Pour accéder à un parc national, les visiteurs doivent détenir une autorisation d'accès. Les tarifs de ces droits d'accès là sont prévus dans le Règlement sur les parcs. Les montants qui sont perçus sont entièrement réinvestis dans le réseau des parcs pour des activités de conservation, de la mise en valeur

ou le maintien des infrastructures.

Le Règlement sur les parcs prévoit de la gratuité pour certaines personnes, entre autres pour les personnes de 17 ans et moins et pour les Innus. Et particulièrement pour le parc national des Dunes-de-Tadoussac, les résidents de Tadoussac bénéficieraient aussi d'une gratuité des droits d'accès.

Donc, cette gratuité-là, elle découle de la donation de monsieur Molson qu'il a fait en 1984. Et pour pouvoir bénéficier de cette gratuité-là, les personnes devront démontrer qu'elles habitent de façon habituelle à Tadoussac ou qu'elles sont propriétaires d'un immeuble dans la municipalité. Et également, les personnes qui ne feraient que traverser le parc national en empruntant le chemin du Moulin-à-Baude seraient exemptées de l'obligation de détenir le droit d'accès.

Pour terminer, on croyait important de mentionner quelques-uns des avantages de créer le parc national des Dunes-de-Tadoussac. Donc, avec ce projet-là, on assurerait la protection permanente de ce territoire-là, c'est pour maintenant, mais c'est aussi pour les générations futures. Le parc national amènerait une meilleure organisation de l'offre d'activités et de services. Il y aurait la construction d'infrastructures qui facilitent l'accessibilité, entre autres pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées ou pour les jeunes familles. Une meilleure surveillance et un entretien du territoire. Et finalement, le projet de parc amènerait des retombées sociales et économiques autant pour Tadoussac, pour la Côte-Nord que pour l'ensemble du Québec.

D'ailleurs, je mentionne au passage la notoriété du statut de parc national et la visibilité, c'est vraiment un statut qui est connu et reconnu internationalement, donc ça aussi, ça va contribuer aux retombées.

Bon, on vous laisse finalement sur cette belle vue du belvédère et merci pour votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci madame Brunet, merci monsieur Pelletier. Je rappelle à l'assistance et à monsieur Pelletier que la présentation sera déposée sur le site Web du BAPE puis que toutes les personnes pourront accéder à cette présentation PowerPoint si elles le désirent.

Je déclare maintenant le registre ouvert, ça veut dire que si vous êtes dans la salle et vous avez des questions à nous poser, vous pouvez d'ores et déjà aller rencontrer Alexandre Tanguay ou Mathieu Giroux à l'arrière et signifier votre intention. Pour les gens qui sont en ligne, je vous rappelle simplement que vous devez vous présenter sur le site Web du BAPE et suivre les instructions pour entrer en communication avec nous soit par téléphone, soit par visioconférence.

On va donc prendre une pause de 15 minutes, laisser le temps aux gens de s'inscrire au registre et nous revenons avec les questions. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 19 h 48
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 06

LE PRÉSIDENT :

Alors, rebonsoir tout le monde. Merci d'être avec nous pour cette première séance de l'audience publique sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac.

Juste avant de procéder à la période des questions et des échanges, je vais demander au ministre responsable de nous présenter une personne -- à monsieur Pelletier de nous présenter une personne qu'il a omis de nous présenter qui est en ligne avec nous ce soir. Je vais aussi lui demander de nous indiquer quels sont les documents qui ont été déposés déjà à la demande de la commission qui ont été ajoutés au dossier donc sur le site Web du BAPE, de façon à ce que vous en soyez informés. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, merci, monsieur le président. J'ai omis de présenter Alain Thibault qui est en ligne, qui nous écoute, qui est justement dans un de nos parcs du Nunavik à l'heure actuelle, donc il va être disposé à répondre à certaines questions. Vous avez également... qui est chargé de projet, je m'excuse, à la direction principale des parcs nationaux.

Donc, de faire la liste des documents qu'on a déposés jusqu'à maintenant à la commission, je vais essayer de vous dresser une liste assez exhaustive. J'ai consulté le site du BAPE, la majorité des documents semble être là, il y en a peut-être trois ou quatre qui ont été déposés récemment qui ne sont pas encore là, ça fait que je porterai peut-être une attention là-dessus.

Donc, écoutez, je vous fais l'inventaire, là, mais j'invite les gens à aller les consulter. Il y a un rapport sur... une expertise sur l'érosion qui est en cours dans le secteur des Dunes-de-Tadoussac, donc un rapport d'expertise. Un rapport d'expertise, on a parlé tout à l'heure des fours à chaux qui sont présents sur le territoire, donc un rapport d'expertise qui a été réalisé sur l'intégrité des fours à chaux. Il y a une biologiste qui a réalisé des travaux sur la revégétalisation des Dunes-de-Tadoussac, donc il y a une amorce de plan de contrôle de végétation, il y a son rapport d'expertise qui a été déposé puis elle a également réalisé une étude l'été dernier sur la perception des visiteurs du secteur des Dunes-de-Tadoussac en lien avec la revégétalisation des dunes. Donc, tout ça est disponible sur le site

Web du BAPE.

Excusez, je continue dans ma liste de documents. Donc, on a également la politique, le document de la politique sur les parcs nationaux du Québec qui est déposé sur le site de la commission. Un rapport d'expertise sur la vétusté de la Maison des Dunes. Un résumé des rencontres du comité sur l'avenir des Dunes-de-Tadoussac. Les résumés des rencontres du comité consultatif sur les parcs, on aura peut-être l'occasion d'en parler. Un suivi du... plan de suivi des indicateurs environnementaux en lien avec les terrasses marines réalisé par Gilbert Lavoie qui a été déposé sur le site du BAPE. L'inventaire archéologique qu'on me glisse à l'oreille qui est sur le site.

Et je vais juste changer de répertoire. Vous avez également l'addenda, on vous a mentionné tout à l'heure l'ajout de quatre lots à la proposition de territoire, donc il y a un addenda qui explique l'ajout de ces territoires-là, la proposition d'ajout. Et il y a des documents qui expliquent les consultations qui ont été réalisées dans le cadre du projet, l'importance du secteur des dunes et la présentation qu'on vient tout juste de faire qui a été également transmise, mais qui n'est pas encore déposée sur le site. Je pense que ça fait le tour.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Pelletier. Côté personnes-ressources, il y a des documents qui ont été déposés, monsieur Brin?

M. PIERRE-LUC BRIN :

De mon côté, aucun document.

LE PRÉSIDENT :

Aucun document. Monsieur Despatie?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Non, de notre côté, aucun document à ce jour.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. J'arrive à monsieur Gouron?

///

M. JÉRÔME GOURON :

On est ensemble.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes ensemble, parfait, c'est la même réponse donc, j'imagine. Et monsieur Gagné?

M. ÉRIC GAGNÉ :

Aucun document non plus de présenté.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, au fur et à mesure que ces documents sont appelés et déposés, ils apparaissent sur le site Web du BAPE et dans un délai le plus efficace possible, dans les deux centres de consultation, de façon à ce que vous puissiez y avoir accès en format papier.

Je vais donc demander à monsieur Dériger de nous appeler la première personne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LE COMMISSAIRE :

Donc, je demanderais à madame Coralie Rousseau de venir s'avancer à la table des intervenants, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Pendant que madame Rousseau s'approche, je vous rappelle, tout le monde, ainsi que madame Rousseau, vous vous assoyez, vous vous adressez à la commission, donc à monsieur Dériger ou à moi et c'est nous qui allons acheminer la question à la personne compétente.

Donc bonjour, madame Rousseau.

M^{me} CORALIE ROUSSEAU

5 **M^{me} CORALIE ROUSSEAU :**

Bonsoir, bonsoir. Vous allez bien?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, vous?

M^{me} CORALIE ROUSSEAU :

15 Super, merci. Donc, je débute avec ma première question, je me demandais, est-ce qu'il y a la possibilité qu'il n'y ait pas de parc créé à Tadoussac puis si oui, qu'est-ce qui arriverait avec le terrain, là, le territoire?

20 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M^{me} CORALIE ROUSSEAU :

25 Donc, ma première question. Et ma deuxième...

LE PRÉSIDENT :

30 Regardez, on pourra aller chercher la première réponse puis je vais revenir, je vais revenir à vous pour la deuxième. Ça vous convient?

M^{me} CORALIE ROUSSEAU :

35 OK, oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Très bien. Donc, monsieur Pelletier, pouvez-vous répondre à cette première question, qu'advient-il s'il n'y a pas de parcs nationaux de créés?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Bien, c'est effectivement une éventualité qu'il n'y ait pas de parc national. C'est le gouvernement qui décide par décret de créer le parc national, donc c'est une possibilité qu'il n'y ait pas ce décret-là puis que le parc national ne soit pas créé.

Maintenant, ce qu'il faut savoir, c'est que depuis le début des démarches, comme Geneviève l'a expliqué un peu plus tôt, depuis le début des démarches, les acquisitions de terrains qui ont été faites, que ce soit de gré à gré, par donation ou par expropriation, étaient dans le but de créer un parc national. Au départ, c'était l'agrandissement du parc du Fjord-du-Saguenay, ça a été converti pour la création d'un parc dédié au territoire des Dunes-de-Tadoussac. Ça fait que depuis le départ, les gestes du gouvernement qui ont été posés étaient dans la direction de la création d'un parc national, donc c'est l'intention du gouvernement depuis l'origine.

Maintenant, qu'est-ce qui arriverait si le parc national n'était pas créé, plusieurs éventualités possibles. Il y aura la possibilité pour le gouvernement de regarder d'autres statuts d'aires protégées pour appliquer sur ce territoire-là. Il y a la possibilité aussi de se départir de la propriété des territoires des Dunes-de-Tadoussac puis de les revendre à des acquéreurs éventuels, ça peut être des parties privées ou ça peut être des parties publiques. Donc, plusieurs éventualités qui pourraient être envisagées.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Votre deuxième question, madame, s'il vous plaît?

M^{me} CORALIE ROUSSEAU :

Oui, merci. La deuxième question, c'est considérant que la SÉPAQ veut rendre accessible les terrains et considérant aussi qu'on est en région défavorisée sur la Côte-Nord, qu'est-ce qui empêche de rendre l'accès gratuit pour tous les habitants de la Côte-Nord?

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. La question s'adresse, j'imagine, à la SÉPAQ, mais du côté...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

En fait, je vais prendre une partie de la réponse.

///

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

La question était bien adressée, mais je vais prendre une partie de la question. Il y a deux éléments dans la question qui est adressée, là. La tarification, il y a la tarification d'accès puis il y a la tarification pour les activités qui sont proposées à l'intérieur des parcs nationaux.

La tarification d'accès, dans le fond, tantôt, je vous parlais de la Loi sur les parcs, donc la loi donne le pouvoir au ministre d'établir une tarification pour l'accès à l'intérieur des parcs nationaux puis cette tarification-là, elle est inscrite dans le Règlement sur les parcs. Donc, elle est déterminée par le gouvernement comme une bonne quantité de tarifs gouvernementaux, là, permis de conduire et autres, je ne les nomme pas tous. Puis donc, cette tarification-là, comme je le mentionnais, elle est définie par le gouvernement puis elle est inscrite dans le règlement puis elle s'applique de manière équivalente à tout le réseau. Donc, il n'y a pas un tarif différent d'un parc à l'autre, c'est le même tarif qui est appliqué dans tous les parcs.

Geneviève parlait de certaines modalités de gratuité, donc entre autres, il y a une gratuité pour les personnes de 17 ans et moins. Il y a également une gratuité qui est accordée aux personnes qui accompagnent des personnes à mobilité réduite, par exemple, lorsqu'ils en ont besoin. Dans le cas des Dunes-de-Tadoussac, comme Geneviève l'a mentionné, il y a une gratuité aussi qui va être accordée à tous les résidents de Tadoussac en lien avec la donation de la famille Molson, c'était une clause dans la donation.

Donc, ça, c'est pour la partie du tarif qui sert à l'accès. Ce tarif-là est indexé annuellement, au même titre que les autres tarifs gouvernementaux, donc il est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation. Puis je crois que c'est en 2022, de mémoire, le gouvernement a adopté une loi qui limite l'indexation à un maximum de 3 %, donc ce n'est plus uniquement l'indice des prix à la consommation, mais c'est un maximum de 3 %. Pendant la pandémie, on le sait, là, il y a eu comme une envolée des prix, donc ça s'est limité à 3 %. Donc, ça, c'est appliqué annuellement. Et puis comme on le mentionnait, 100 % de ces tarifs-là sont réinvestis dans le réseau pour faire vivre le réseau.

Donc, ça, c'est pour l'accès. Maintenant, je passerais peut-être la parole à quelqu'un de la SÉPAQ pour ce qui est de la tarification pour les activités spécifiquement.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, à qui on passe?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Peut-être à monsieur Despatie.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Despatie?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Bonsoir. Effectivement, au niveau de la tarification des activités et services à l'intérieur d'un parc national, lorsqu'on nous confie l'exploitation, bien ces activités-là, les tarifications sont déterminées par la SÉPAQ en tenant compte d'un paquet de facteurs, que ce soit des facteurs de contribution au niveau des maintiens d'actifs, mais que ce soit aussi des tarifs qui sont abordables le plus possible ou universels et adaptés selon la nature du produit.

Et il faut savoir qu'en même temps que la gratuité est arrivée pour les 17 ans et moins en 2016, au niveau de l'accès, la SÉPAQ a mis en place une expérience famille gratuite, c'est-à-dire que tous les enfants dans un contexte familial ont accès à des activités et des services gratuitement, que ce soit des équipements, des activités ou quoi que ce soit. Donc, il y a beaucoup de possibilités à faibles coûts pour permettre aux gens de profiter de l'expérience dans un parc national dans le cas des activités et services.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce que je comprends que la SÉPAQ doit assurer une certaine viabilité, je pense que ça fait partie des critères importants?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Effectivement, la SÉPAQ doit s'assurer de pouvoir entretenir les infrastructures comme on l'a témoigné en entrée de jeu ce soir. Donc, elle doit faire en sorte que les tarifications puissent amortir au moins les coûts d'exploitation puis éventuellement, s'il y a des excédents à la fin de l'année, ils sont réinvestis dans le maintien des actifs et ils sont réinvestis dans le développement de projet de conservation, notamment, et dans l'amélioration de l'expérience clientèle lorsqu'on a des opportunités.

LE PRÉSIDENT :

Et si je comprends, monsieur Pelletier, dans le cas de la donation de monsieur Molson, il ciblait directement les résidents de Tadoussac?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je passerais peut-être la parole à ma collègue Geneviève Brunet qui pourra prendre les bons mots de la donation, mais ça ciblait essentiellement les résidents, donc il y a une notion de résidence.

LE PRÉSIDENT :

Madame Brunet?

M^{me} GENEVIÈVE BRUNET :

Je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

M^{me} GENEVIÈVE BRUNET :

En fait, c'est que je veux vous lire vraiment le texte qui est dans la -- est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Moi, je vous entends très bien, mais dans la salle...

M^{me} GENEVIÈVE BRUNET :

Donc, je peux vous lire ce qui était écrit dans la donation, ça dit :

« Tous les résidents de la ville de Tadoussac, incluant les propriétaires résidents durant la saison estivale, tant pour le présent que pour le futur sont exemptés de tout droit d'entrée ou d'admission quelconque dans le parc Saguenay -- c'est comme ça qu'on l'appelait à l'époque -- qui doit faire l'objet d'un agrandissement éventuel. Ce droit d'entrée non exigible pour ces résidents étant seulement applicable à tous les frais d'admission donnant accès au parc. »

Donc, ce n'était pas applicable pour les activités.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et est-ce qu'il y a d'autres parcs qui ont des accès plus larges gratuits, mettons à des

résidents d'une région ou d'un secteur? Madame parle d'un accès gratuit aux gens de la Côte-Nord, mettons, ou de la Haute-Côte-Nord, disons pour la MRC, est-ce que ça existe ailleurs ou c'est vraiment un cas particulier ici aux Dunes-de-Tadoussac, donner un accès aux gens de Tadoussac, seulement à Tadoussac?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Bien, en fait, je vais juste le réitérer pour que ce soit suffisamment clair, mais la décision d'imposer un tarif d'accès, c'est une décision du gouvernement.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Elle s'applique unilatéralement à tous les parcs. Maintenant, le cas de la donation de la famille Molson, c'est unique dans le réseau.

LE PRÉSIDENT :

C'est unique.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

C'est vraiment unique dans le réseau, ça n'existe pas à l'intérieur d'aucun autre parc national.

Par contre, pour la tarification d'accès, encore une fois, je vais inviter peut-être mon collègue André Despatie de la SÉPAQ à compléter ma réponse, mais il y a des partenariats qui se créent avec des municipalités où des municipalités viennent assumer une partie ou la totalité d'une passe mensuelle -- pas mensuelle, excusez, annuelle à l'accès à un parc national pour les résidents de la municipalité. Donc, ça, c'est des partenariats qui se font, qui existent à différentes modalités puis peut-être que monsieur Despatie pourrait compléter.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Puis pour bien comprendre, ce n'est pas le cas ici, là, ici, c'est 100 % assumé... les frais, s'ils sont gratuits, c'est 100 % assumé, si on veut, par le parc?

///

M. CHRISTIAN PELLETIER :

C'est ça. La donation, dans le fond, elle donne droit aux résidents de Tadoussac à avoir un accès gratuit. Là, la mécanique, comment ça fonctionnerait, c'est qu'encore une fois, la Loi et le Règlement sur les parcs prévoient qu'une personne qui se situe dans un parc ou se trouve dans un parc national doit avoir un droit d'accès. Par exemple, s'il y a un agent de protection de la faune ou un garde de parc qui rencontre une personne sans droit d'accès, bien la personne est susceptible d'avoir une amende.

Donc, pour éviter ce cas-là, toutes les personnes résidentes de Tadoussac qui souhaitent avoir éventuellement accès au parc national des Dunes-de-Tadoussac auraient à se procurer un droit d'accès annuel qui serait gratuit, bien entendu, mais ils auraient comme une carte avec eux puis lorsqu'ils seraient présents dans le parc, ils pourraient exhiber cette carte-là pour démontrer qu'ils ont le droit de se trouver là.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Despatie, quelque chose à ajouter?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Bien, en complément, oui, effectivement, on a certaines municipalités qui ont des ententes avec la SÉPAQ, mais ça fait en sorte que ce n'est pas gratuit pour les citoyens, c'est que la municipalité assume pour ses citoyens une partie ou la totalité de la carte.

Et dans d'autres cas, il y a, sans avoir d'entente, il peut y avoir une municipalité qui décide de pouvoir privilégier le parc national comme un équipement de loisir ou de plein air au bénéfice de sa population et qui invite sa population à accéder au parc national en achetant une carte annuelle et à venir au bureau de la municipalité pour se faire rembourser ladite carte.

Il y a deux mécanismes, dans le deuxième cas, on a quand même au-dessus de mille municipalités au Québec, mais il y a quand même au-dessus de 25, 30 municipalités qui utilisent ce genre de mécanisme là pour encourager leurs citoyens à bénéficier d'un accès à un parc national dans leur municipalité ou dans le cas de la MRC Témiscamingue, dans leur région.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dériger?

///

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Despatie, est-ce que ça pourrait arriver dans le cas qui nous concerne, vu que c'est un parc quand même assez petit, est-ce qu'un droit d'accès qui serait payé par un citoyen ou autre puisse avoir accès à un autre parc, par exemple accéder au parc du Fjord, est-ce qu'il pourrait faire les deux dans une journée ou c'est-tu quelque chose qui est possible, est-ce que ça se fait déjà?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Bien, je pourrais répondre, mais évidemment, comme mon collègue monsieur Pelletier disait, c'est le gouvernement qui statue. Actuellement, les opportunités de profiter d'un autre parc dans une même journée ou quoi que ce soit, c'est en achetant une carte annuelle de plusieurs parcs nationaux de l'ensemble du réseau. Un accès quotidien permettant de profiter d'un parc le matin et d'un second parc l'après-midi, ça n'existe pas au moment où on se parle dans le Règlement.

LE COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Quelque chose à ajouter, monsieur Pelletier, sur ce dernier point?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Non, j'allais compléter juste ce que monsieur Despatie vient de dire, mais il l'a très bien dit, c'est-à-dire que le Règlement actuel dans lequel on vient enchâsser la tarification d'accès aux parcs nationaux ne prévoit pas de modalités pour accéder à plusieurs parcs nationaux, par exemple dans une même journée avec le même billet quotidien, ça ne le permet pas actuellement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Merci, madame Rousseau. Monsieur Dériger, qui est la prochaine personne?

LE COMMISSAIRE :

J'appellerais monsieur Bruno Forest à s'avancer à la table des intervenants, s'il vous plaît.

M. BRUNO FOREST

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Forest.

10 **M. BRUNO FOREST :**

Bonsoir, bonsoir. Alors, ma première question de deux questions. Donc, il est question dans le document de présentation du projet d'un lot, le lot 5174504, qui ne sera pas inclus dans les limites du parc afin de le vendre à la municipalité puis il est dit que ce lot-là, il est envisagé d'y réaliser un projet coopératif d'hébergement qui pourrait servir à loger les employés du futur parc national et à répondre à d'autres besoins d'hébergement pour la municipalité ou des employeurs locaux.

15
20 Donc, ma question, c'est tout simplement d'avoir plus d'informations sur ce projet-là qui est quand même un projet d'envergure, mais qui est brièvement abordé dans le document. Puis j'aimerais savoir aussi, donc est-ce qu'on pourrait avoir plus d'informations puis est-ce que la SÉPAQ, considérant la situation difficile de logement à Tadoussac, s'engage à contribuer financièrement à la construction des logements qui serviraient en partie à ces employés ou est-ce que c'est vraiment... ça relève uniquement de la municipalité?

25 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je vais adresser la question à monsieur Gagné, savoir qu'est-ce qui en est. La première partie de la question, qu'en est-il de ce centre d'hébergement?

30 **M. ÉRIC GAGNÉ :**

La question, tout est embryonnaire par rapport à ces discussions-là. Présentement, c'est vraiment en pourparlers, vraiment embryonnaire. Ça fait que la question, pour être plus détaillé, ça pourrait prendre un petit peu plus de temps, mais je peux demander un petit délai de 48 heures pour recommuniquer avec le comité pour voir si une réponse pourrait être un petit peu plus claire avec nos partenaires aussi. À moins que du côté de nos partenaires, ils ont des réponses un petit peu plus avancées sur le partenariat.

40 ///

LE PRÉSIDENT :

Peut-être juste avant, est-ce que la ville gère d'autres... d'autres coopératives d'hébergement actuellement?

M. ÉRIC GAGNÉ :

Non, pas à ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait nouveau?

M. ÉRIC GAGNÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait une nouvelle approche. Monsieur Pelletier, avez-vous un peu d'informations sur ça, sur la façon dont est vue cette coopérative, est-ce que la SÉPAQ serait un partenaire de cette coopérative étant donné qu'on semble parler, selon la citation de monsieur Forest, d'hébergement pour des employés éventuels du parc?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, comme le dit monsieur Gagné, c'est un projet qui est très embryonnaire présentement. Ce que je peux vous dire, c'est le contexte dans lequel ce projet-là est apparu. Effectivement, le ministère a l'autorité sur le lot en question que vous avez mentionné qui n'est pas adjacent au territoire qu'on présente sur les cartes à l'arrière, mais qui est dans le même secteur. Puis c'est un terrain dont on a l'autorité, mais qui n'avait pas une valeur. En fait, les composantes de conservation qui auraient été présentes sur ce territoire-là sont déjà présentes dans le reste du territoire, donc il n'y avait pas une valeur significative pour le bénéfice du parc éventuel.

Puis au fil des échanges qu'on a eus avec la municipalité, avec la SÉPAQ, avec différents partenaires, on a vu apparaître qu'il y avait un réel besoin d'hébergement ici à Tadoussac, entre autres pendant la période estivale où il y a un afflux touristique important puis il n'y a pas les capacités d'hébergement d'accueillir tout le personnel. Puis il y a déjà même apparemment aussi une problématique d'hébergement pour les gens qui veulent venir s'installer à Tadoussac.

Donc, dans l'objectif de contribuer à une solution à cette problématique-là, bien on a proposé à la municipalité, si elle souhaitait développer un projet d'hébergement, de rendre disponible éventuellement ce terrain-là pour les bénéfices de la municipalité.

Maintenant, je peux peut-être passer la parole à Sylvie-Anne de la SÉPAQ qui a commencé des démarches à cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

Madame Marchand?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Monsieur le président, je vais répéter pour une troisième fois que c'est effectivement embryonnaire. On est au début des démarches, mais l'idée a été bien exprimée par monsieur Pelletier, c'est de pouvoir faire une collaboration entre la municipalité et la SÉPAQ pour créer une coopérative de solidarité qu'on appelle. Donc, il y aurait les deux membres qui seraient membres de la coopérative et où on pourrait loger des employés du parc plutôt que de créer un bâtiment à l'intérieur des limites du parc, pourquoi ne pas regrouper nos forces et de dire qu'on peut loger les employés à l'extérieur du parc, des employés de la municipalité, des commerces de la municipalité.

Et je sais que la municipalité mentionnait aussi le désir de pouvoir avoir plus que juste des logements d'employés d'été, peut-être quelque chose d'un peu plus grand pour les petites familles qui viennent également en période saisonnière. Alors, l'idée de base est celle-là, je reprends pas mal ce qui s'est dit. Et ce qu'on a discuté avec la municipalité, c'est que le projet serait élaboré en collaboration avec la SÉPAQ, mais que ça serait géré par la municipalité ensuite.

LE PRÉSIDENT :

Oh, pardon, je vais vous ramener parce que vous voyez, vous devez toujours parler avec moi pour éviter ça. Donc, madame Marchand, vous me parlez, monsieur, vous me parlez.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Je m'excuse, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de problème, il n'y a pas de problème. Donc, je vais juste compléter ce que je comprends. Pour l'instant, c'est embryonnaire, mais vous seriez partenaires, ce qui implique que vous

pourriez être partenaires financiers de ce projet, c'est ce que je comprends.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

5 Vous comprenez bien.

LE PRÉSIDENT :

10 Parfait. Vous avez une deuxième question, monsieur Forest?

M. BRUNO FOREST :

15 Oui, j'ai une question sur le barrage du Moulin-à-Baude. Encore une fois, dans le document, on dit que le barrage du Moulin-à-Baude qui va être dans les limites du parc de la SÉPAQ, mais va demeurer une propriété municipale malgré qu'il soit dans le territoire du parc national. Donc, ma question, c'est dans l'éventualité où la municipalité voudrait rénover le barrage et le remettre en fonction pour générer de l'électricité, est-ce qu'elle en aurait le droit malgré qu'il soit sur un parc national et si jamais la réponse, c'est non, alors quel est l'intérêt de garder le barrage avec les responsabilités qui viennent avec?

20

LE PRÉSIDENT :

25 Merci. Je vais aller vers monsieur Pelletier avec deux questions, en fait. D'abord, le barrage fait-il partie du parc national actuellement?

25

M. CHRISTIAN PELLETIER :

30 Le barrage en soi ne serait pas à l'intérieur du parc national, il va être enclavé à l'intérieur du parc national, mais il va avoir -- dans le jargon municipal, il va avoir son lot à lui puis ce lot-là va être de propriété municipale.

30

LE PRÉSIDENT :

35 Et le deuxième élément de question avant que j'aille vers monsieur Gagné sur cette question-là, est-ce qu'il y a des discussions possibles sur la cession de ce barrage au ministère de l'Environnement?

35

M. CHRISTIAN PELLETIER :

40 Il n'y a pas de discussion actuellement sur la cession de ce barrage-là au ministère de l'Environnement. Il faut savoir qu'à la fois la direction principale des parcs nationaux au ministère, à la

40

fois la SÉPAQ, ce n'est pas -- comme on dit en bon français -- le *core business* de faire de la gestion de barrage, ce n'est pas des compétences qu'on a et qu'on maîtrise puis ce barrage-là appartient historiquement à la municipalité. Donc, le statut actuel, pour nous, il fait très bien l'affaire.

Maintenant, la question était de voir est-ce qu'un jour, on pourrait faire la réfection de ce barrage-là, je veux dire, tous les scénarios sont possibles. D'une perspective de parc national, je vous dirais que la renaturalisation de la rivière serait, à première vue, un meilleur scénario qu'une remise en fonction d'un barrage, mais rendu là, tous ces scénarios-là sont possibles puis ils seraient à étudier dans cette éventualité-là.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Je vais aller à monsieur Brin avant d'aller vers monsieur Gagné. Au ministère de l'Environnement, il y a une direction qui gère beaucoup de barrages aussi.

M. PIERRE-LUC BRIN :

Oui, mais une direction dont je ne fais pas partie.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je sais.

M. PIERRE-LUC BRIN :

Mais on pourrait facilement adresser la question puis revenir, si vous voulez, mais je ne pourrais répondre en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

J'apprécierais parce qu'effectivement, le ministère gère quand même beaucoup de barrages à travers le Québec, donc il y a une possibilité, sans que ce soit la direction des parcs ou sans que ce soit la SÉPAQ, si le barrage, ce territoire, de toute façon, est en dehors du parc national, il faudrait peut-être valider ça. Mais monsieur Gagné, avez-vous des ambitions pour ce barrage?

M. ÉRIC GAGNÉ :

Le barrage, il appartient à la municipalité. On a fait une étude de sécurité du barrage en 2020, il a été déclassifié. Parce qu'on dit un barrage, mais il reste seulement une partie du barrage, ce n'est plus un barrage comme avant, là, c'est vraiment une partie.

Et dans ce rapport-là, dans l'étude, le barrage, on a quand même une responsabilité de s'assurer que ce qui est là soit fonctionnel, et ça, pour les années à venir. Tout dépendant de la situation de la municipalité, quelle décision qui est dans le rapport, quelle décision on va prendre si on va vers un démantèlement ou si on continue la pérennité de garder ces infrastructures-là, présentement, c'est au conseil municipal de voir pour l'avenir de qu'est-ce qu'on va faire avec le barrage.

LE PRÉSIDENT :

Mais il y a des possibilités, ça peut aller jusqu'au démantèlement?

M. ÉRIC GAGNÉ :

Au démantèlement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Est-ce que vous avez...

M. BRUNO FOREST :

Si je peux synthétiser juste pour être sûr d'avoir bien compris. Donc, dans l'état actuel, si le parc est créé, le barrage restant propriété... pardon, le barrage demeurant propriété municipale, si la municipalité voulait remettre le barrage en fonction, elle en aurait le droit vu que le lot reste municipal et ne relève pas de la SÉPAQ ou du parc national à ce moment-là?

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que j'ai compris de l'intervention, n'est-ce pas, monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Bien, il y a toute une réglementation. Un peu comme monsieur Brin a dit, il y a toute une réglementation barrage, ça fait que remettre en état un barrage, moi, personnellement, je ne sais pas ce que ça requiert, je ne pourrais pas vous dire au niveau réglementaire. Mais le lot en tant que tel, effectivement, n'appartiendrait pas au gouvernement, il appartiendrait à la municipalité, donc j'imagine que si la municipalité est dans les règles de l'art et respecte les lois et les règlements en vigueur, elle pourrait éventuellement avoir un projet.

Juste ajouter aussi que la direction à laquelle on faisait référence, la direction générale des barrages du ministère, on les avait déjà consultés dans une éventualité pour savoir s'ils voulaient

reprendre le barrage puis on pourra peut-être prendre 48 heures pour fouiller, mais on a encore cette réponse-là. Mais je peux tout de suite vous dire que la réponse était dans la négative parce que justement, avec ce que monsieur Gagné mentionnait, l'état du barrage, ce n'est pas le genre d'infrastructure que le gouvernement reprenait.

LE PRÉSIDENT :

Non, je ne vous demanderai pas l'information pour un 48 heures à ce stade-ci, peut-être qu'en cours de commission, on pourra l'ajouter toutefois.

LE COMMISSAIRE :

Peut-être, monsieur Brin, vous, de votre côté, est-ce que vous pouvez avoir de l'information à propos de quelles sont les étapes, par exemple, si on voulait restaurer ou réactiver un barrage ou si on voulait faire l'inverse, c'est-à-dire le démanteler, est-ce que vous pensez que vous pouvez avoir de l'information auprès de vos collègues?

M. PIERRE-LUC BRIN :

Je pourrais essayer.

LE COMMISSAIRE :

OK.

M. PIERRE-LUC BRIN :

J' imagine que le genre de réponse va ressembler à ce que la direction principale des parcs nationaux a déjà, mais je pourrai fouiller un peu.

LE COMMISSAIRE :

Tentez de voir qu'est-ce qu'on pourrait obtenir comme information.

M. PIERRE-LUC BRIN :

Oui.

///

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je reviendrais simplement, avant de clore monsieur Forest, pour monsieur Gagné sur les coopératives. Si vous avez la possibilité de nous produire quelque chose d'un petit peu plus détaillé, que ce soit une page ou deux qui permet de comprendre un peu c'est quoi le concept de coopérative que vous discutez, ça pourrait être très apprécié de la commission.

M. ÉRIC GAGNÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez 48 heures.

M. ÉRIC GAGNÉ :

[Chevauchement des voix] parler avec le comité puis on va vous le déposer.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Merci, monsieur Forest. Alors, monsieur Dériger?

LE COMMISSAIRE :

Oui, j'attends juste que le tableau revienne, merci. J'appellerais monsieur Simon Courtemanche et Louis -- je ne vois pas la partie...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Courtemanche et...

LE COMMISSAIRE :

Excusez-moi, désolé, écoutez, je vous rappelle après, il y a quelqu'un avant vous, excusez-moi. Monsieur Nicolas Blum, si je prononce bien son nom. Merci.

M. NICOLAS BLUM

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur, avant que je redise votre nom, vous allez me le dire, s'il vous plaît.

10 **M. NICOLAS BLUM :**

Nicolas Blum.

LE PRÉSIDENT :

15 Blum. Alors, monsieur Blum, bienvenu.

M. NICOLAS BLUM :

20 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Votre première question, s'il vous plaît.

25 **M. NICOLAS BLUM :**

Ma première question, est-ce qu'il existe d'autres organisations, gouvernementales ou non, autres que la SÉPAQ avec lesquelles le ministère de l'Environnement et la municipalité pourraient travailler afin de répondre à certaines orientations ministérielles comme assurer la conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager, contribuer à la qualité de vie des citoyennes et citoyens de la collectivité et atteindre l'objectif de 30 % d'aire protégée?

LE PRÉSIDENT :

35 S'il y a d'autres organisations à part la SÉPAQ avec lesquelles ils pourraient travailler, donc je vais poser la question à monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

40 Oui. En fait, comme je le mentionnais en introduction, tout ce qui concerne les parcs nationaux au

5 Québec, on a présentement deux exploitants, donc il y a 23 des 27 parcs nationaux qui sont exploités par la SÉPAQ. La SÉPAQ a sa loi constitutive qui lui confie son mandat d'exploitante, c'est une société d'état, bien entendu. On a également l'Administration régionale Kativik qui est essentiellement l'équivalent d'une organisation municipale qui a son rôle au Nunavik qui, elle, par le biais d'une entente avec le gouvernement, exploite les parcs au Nunavik.

10 Puis on a à venir dans le réseau des parcs nationaux des projets en cours d'élaboration avec des communautés Cris, donc éventuellement, on aurait des nouveaux exploitants qui seraient les communautés Cris. Comparativement aux communautés Inuits, les communautés Cris, elles, souhaitent exploiter les parcs nationaux communauté par communauté, donc on a éventuellement plusieurs exploitants éventuels. Il y a deux projets en cours de développement présentement, donc deux éventuels nouveaux exploitants.

15 Mais t'sais, pour tout ce qui concerne parcs nationaux, ce sont les exploitants avec lesquels le gouvernement travaille. Maintenant, j'ai compris dans la question qu'il y avait une partie est-ce qu'on travaille avec d'autres entités au niveau des aires protégées dans l'objectif d'atteindre le 30 %, là je vous inviterais peut-être à parler avec monsieur Brin à ce sujet-là.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Monsieur Brin?

M. PIERRE-LUC BRIN :

25 Oui.

LE PRÉSIDENT :

30 Est-ce que d'autres types d'aires protégées pourraient convenir pour satisfaire les objectifs de conservation et de l'atteinte du 30 %?

M. PIERRE-LUC BRIN :

35 En ce moment, présentement au Québec, il existe 33 statuts différents d'aires protégées. Chacun de ces statuts-là ont un objectif différent, ils ont des encadrements différents puis parmi ces types d'aires protégées là, on en a en terre publique, en terre privée puis différents partenaires avec lesquels le ministère fait affaire pour assurer la gestion ou la mise en valeur de ces territoires-là.

40 ///

LE PRÉSIDENT :

Donc, qu'est-ce qu'on pourrait imaginer pour un terrain déjà, le contour est déjà défini, qui est donc à 100 % ou proche 100 % gouvernemental, est-ce qu'on y verrait une possible... si on voyait, par exemple, une... le mot... je cherche le mot, une aire de biodiversité, là.

M. PIERRE-LUC BRIN :

Une réserve de biodiversité?

LE PRÉSIDENT :

Non, pas le statut de... pas le statut de réserve au sens large, mais ce qu'on retrouve dans la loi sur la conservation du patrimoine naturel, le mot me manque, là, c'est... réserve de la biodiversité?

M. PIERRE-LUC BRIN :

Réserve de la biodiversité.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça serait un lieu qui pourrait recevoir cette attribution compte tenu de ses caractéristiques, par exemple, ou est-ce que ça pourrait satisfaire tous les objectifs?

M. PIERRE-LUC BRIN :

Une réserve de biodiversité, c'est un statut qui se retrouve en terre publique, donc on pourrait penser que comme les territoires appartiennent au gouvernement, qu'ils sont de tenure publique, le statut de réserve de biodiversité pourrait s'appliquer en fonction des différents objectifs du territoire.

Dans certaines réserves de biodiversité présentement dans le réseau, il existe des partenariats. On peut penser à des communautés autochtones ou d'autres organismes en conservation qui oeuvrent un peu en partenariat avec le ministère pour la gestion. À ma connaissance -- puis là, j'espère que je ne vais pas me fourvoyer parce qu'il y a beaucoup d'aires protégées dans le réseau -- il n'y a pas quelque chose de nature similaire à la SÉPAQ qui va exploiter un territoire comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, c'est pour l'offre d'activités essentiellement que le statut de parc national se retrouve à faire la différence d'un statut de réserve de biodiversité. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Juste compléter ce que monsieur Brin disait. Actuellement, dans tous les statuts d'aires protégées qui sont présents dans la législature québécoise, le statut de parc national, c'est le seul qui a une mise en valeur au bénéfice de la population, donc qui nécessite la présence d'un exploitant. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas dans le reste du réseau des aires protégées, mais le seul qui est mis au bénéfice de la population, c'est le statut de parc national.

Puis je veux juste compléter ma réponse pour que ce soit plus précis pour monsieur Blum. L'exploitation effectuée par la SÉPAQ, c'est enchâssé dans la Loi sur les parcs, donc le gouvernement, à l'intérieur même de la Loi sur les parcs, il confie l'exploitation des parcs situés au sud des territoires conventionnés à la Société des établissements de plein air. Donc, si on veut changer ce régime d'exploitation là, il faut changer la Loi sur les parcs pour y insérer une nouvelle entité qui exploiterait les parcs, d'autres parcs ou...

LE PRÉSIDENT :

Je comprends, merci. Monsieur Blum, une deuxième question?

M. NICOLAS BLUM :

Oui, merci. Concernant les retombées dans les collectivités, les conséquences sociales comme le logement seront prises en compte et d'une manière plus générale, est-ce qu'il existera un outil afin de mesurer ces retombées?

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je vais peut-être confier la question à ma collègue Sylvie-Anne Marchand. Il y a une étude de retombées économiques qui a été réalisée, là je n'ai pas de mémoire, est-ce qu'elle est dans la liste des documents qu'on a déposés?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Je ne suis pas certaine, je ne pense pas.

///

M. CHRISTIAN PELLETIER :

On pourra, à la demande la commission, la déposer, mais je vais laisser Sylvie-Anne présenter les grandes lignes de cette étude.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez bien compris ma demande, merci. Madame Marchand, à vous.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Oui, monsieur le président, je vais m'adresser à vous.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

On a effectivement -- « on », c'est-à-dire le ministère avec la collaboration de la SÉPAQ -- on a confié un mandat à une firme spécialisée comme il en existe pour faire une étude des retombées économiques envisagées pour le projet de parc. C'est basé sur différents paramètres dont l'estimation des coûts d'investissements qui seraient faits dans le projet de parc et pris en compte également la fréquentation anticipée du parc en question, le nombre d'emplois qui seraient créés. Ils mettent tout ça dans une machine, ils brassent les chiffres et ça donne de savantes informations à savoir qu'elles seraient les retombées.

Les retombées, ce que je peux vous lire et que vous pourrez lire éventuellement sur votre site, les retombées au Québec sont concentrées dans la région de hôte, qui serait la région hôte du parc des Dunes, c'est-à-dire la Côte-Nord 71,5 % des emplois se retrouveraient donc dans la région immédiate de création du parc. 68.4 % du PIB, du produit intérieur brut, serait généré également sur la Haute-Côte-Nord. Alors, c'est quand même des retombées assez majeures.

Il y a également des retombées ponctuelles, il y a tout un jargon autour des retombées économiques; les retombées directes, indirectes et ponctuelles. Les retombées ponctuelles sont liées à l'aménagement, à la construction, à toute la phase de mise en oeuvre, de mise en valeur du parc. Et à ce moment-là, il y a aussi beaucoup de retombées qui sont liées aux quelques trois années d'aménagement du territoire.

Je ne suis pas certaine de bien répondre à la question de monsieur Blum qui parlait est-ce qu'on a des outils de mesure pour calculer les retombées sociales ou... j'ai peut-être manqué de précision dans ma réponse.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais on a déjà une ébauche de réponse. Si vous me permettez, je vous poserais quelques questions, j'aime beaucoup les pourcentages, mais j'aime mieux les valeurs réelles.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, quand on parle quand même que 75 % à peu près -- là, j'ai noté le chiffre, j'ai de la misère à me lire -- des emplois seraient locaux, on parle de combien d'emplois à peu près pendant la phase d'exploitation étant donné... en tenant compte, par ailleurs, que vous partagez la main-d'oeuvre de gestion avec le Fjord-du-Saguenay, que vous partagez une main-d'oeuvre un peu naturaliste également avec le secteur Baie Sainte-Marguerite d'après ce qu'on a pu lire jusqu'à maintenant, donc en tenant compte de ça, on crée combien d'emplois en créant le parc des Dunes?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

On parle quand même de 28 postes qui seraient occupés de manière saisonnière, ce qui représente environ 15 années-personnes d'emplois.

LE PRÉSIDENT :

Donc, 28 postes, parfait. Et dans la question de monsieur Blum, il y a l'idée des retombées pour la municipalité, elles sont probablement intégrées à l'intérieur de ce que vous avez dit, mais pouvez-vous être plus précise? Je sais que dans certains cas, on dit que pour chaque visiteur, on estime que la retombée pour la communauté est de tant de dollars, pouvez-vous m'élaborer un peu juste pour éclairer la discussion?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Les études que l'on a de la SÉPAQ, qui ne sont pas spécifiques à ce projet-là, mais qui ont été faites pour la SÉPAQ antérieurement, parlent de retombées en région de 66 dollars par jour-visite. Retombées dans la région, donc on va avoir fait... on va avoir mis de l'essence, on va avoir fait

l'épicerie, on va être arrêté au restaurant, on va éventuellement arriver au parc national, on va avoir laissé en route 66 dollars pour chaque jour passé dans le parc national.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est un chiffre qui peut être représentatif pour le cas du parc national des Dunes, selon vous?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Tout à fait, sinon plus. Quand on parle d'un parc -- j'hais ça, on a tout un jargon, hein, nous autres, j'allais dire un parc de destination. Un parc de destination, c'est qu'il est éloigné des grands centres et où je devrai forcément passer une nuitée parce que c'est justement pas très proche. Le parc de destination va faire que je vais me rendre, ça va être plus long à me rendre, je vais dépenser un petit peu plus d'argent, donc le 66 dollars serait un minimum dans un cas de parc éloigné d'un grand centre.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Puis j'imagine qu'un des intérêts qu'il peut y avoir pour les commerces et les hébergements de Tadoussac, c'est l'allongement de la saison?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Eh voilà.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez regardé ces questions, j'imagine, vous pouvez en parler un petit peu?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

C'est un souhait que l'on a, qu'on aimerait que le parc soit un plus pour Tadoussac et pour la région, de pouvoir prolonger la saison. Parce qu'on sait que le gros gros *peak* -- excusez-moi mon chinois -- le gros de la saison, c'est la saison des baleines, mais quand l'automne avance, il y a beaucoup moins de croisières aux baleines.

Par contre, oh, merveille, il y a les migrations d'automne qui peuvent être très attrayantes. Tous les projets que font l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac pourraient attirer de la... des visiteurs au parc et avoir forcément des retombées sur Tadoussac, sur les hébergements de Tadoussac, les restaurants, l'ensemble des commerces à Tadoussac et on croit donc prolonger les nuitées un peu partout en région.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et dans la question de monsieur Blum, il y avait aussi la question du suivi des retombées, est-ce que les parcs nationaux ou la SÉPAQ a l'habitude -- je ne sais pas où m'en aller -- a l'habitude d'étudier les impacts sociaux, psychosociaux rattachés à la création... et économiques rattachés à la création de leurs parcs nationaux, en particulier quand c'est proche d'une communauté, une communauté qui s'est déjà approprié cet espace des dunes, est-ce qu'il y a une démarche particulière là-dessus ou si la SÉPAQ s'intéresse essentiellement aux impacts sur le territoire du parc national? Je vais probablement aller vers monsieur Gouron ou monsieur Despatie, je ne sais pas.

M. ANDRÉ DESPATIE :

Je vais aller de l'avant, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, monsieur Despatie.

M. ANDRÉ DESPATIE :

Deux informations qui peuvent répondre à votre question. D'abord, oui, la SÉPAQ s'intéresse toujours à l'ensemble des retombées, qu'elles soient socio-économiques ou sociales carrément auprès d'une population, mais dans l'intérêt collectif de la population.

On mentionne qu'on crée potentiellement un parc national dans une région, il y a un effet bénéfique immédiat auprès de la collectivité, mais il y a un effet aussi concret au niveau de l'ensemble de la population. C'est pour ça que les gens qui vont venir potentiellement ici à Tadoussac vivre l'expérience du parc vont venir de la région de Québec, vont venir de la région de Montréal notamment, et donc l'effet socio-économique de leur passage va être considérable tout au long de leur passage à Tadoussac.

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est ce qu'on espère, en tout cas.

M. ANDRÉ DESPATIE :

Oui.

///

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que vous allez suivre ces indicateurs-là, est-ce que vous avez des données, est-ce qu'à un moment donné, vous faites un rapport de ces suivis à la communauté?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Oui, à chaque rapport annuel et dans le cadre des demandes budgétaires auprès du Gouvernement du Québec, on traduit le dollar par jour-visite qui est dépensé à l'extérieur du parc. Comme madame Marchand l'a souligné, le 66 dollars, il est signalé dans notre rapport annuel d'ailleurs qu'on publie à chaque année et on actualise la donnée en fonction des modèles économiques de l'Institut de la statistique du Québec. Ça, c'est un modèle qui est utilisé aussi par l'ensemble des ministères dans le cadre de certains projets.

Pour ce qui est des bénéfices autres, ça, c'est une question qui nous interpelle beaucoup, notamment suite à la pandémie. Les récentes enquêtes que nous avons faites auprès de la clientèle témoignent que dans le cas des gens -- on a eu 18 000 répondants, c'est quand même un taux de pourcentage de répondants assez considérable dans une enquête -- les gens nous disaient qu'à 95 %, une visite dans un parc national faisait un grand bien-être à leur santé mentale et 93 % à la santé physique. Ça, c'est des études que nous avons à notre disposition, on peut les déposer sur le site du BAPE.

Ces caractéristiques-là témoignent à quel point le bénéfice immédiat et pour les citoyens de proximité et pour les gens qui viennent de plus loin est important. Puis dans le cadre de la pandémie, bien on a pu mesurer parce que là, c'était le citoyen de proximité qui bénéficiait de ce parc-là davantage que les gens des autres régions qui avaient plus de restrictions dans leurs déplacements.

LE COMMISSAIRE :

Juste peut-être pour revenir sur la question des retombées économiques, est-ce que vous avez en tête, par exemple, de mettre en place une table d'harmonisation une fois que le parc va être créé? Est-ce qu'à l'intérieur d'une table d'harmonisation, il peut y avoir des discussions ou des comités peut-être plus spécifiques pour, par exemple, maximiser par exemple des retombées économiques pour la localité ou des éléments comme ça, est-ce que c'est des choses qui sont envisageables de votre côté?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Dans l'ensemble des parcs nationaux, actuellement, ce qu'on vit comme phénomène, c'est le développement de différents partenariats -- et on ne parle pas de partenariats nécessairement avec les

5 municipalités, mais avec des entreprises privées -- ou le développement de routes thématiques dans certaines régions du Québec en mettant au bénéfice la mise en valeur de petites entreprises. Donc, il y a plusieurs opportunités et ces opportunités-là peuvent grandir lorsque le parc prend place davantage qu'avant. Avant, évidemment, on a fait référence à l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac, mais il y en a d'autres opportunités puis ça se développe avec le temps et avec la confiance de la région à dire voilà qu'est-ce que le parc peut m'apporter et voilà la richesse que ça peut m'apporter.

10 Et nous, le parc n'est pas une cloche de verre, il doit faire en sorte de pouvoir s'ouvrir à la région, à la collectivité pour mettre à profit ce genre de bénéfices là avec les communautés en proximité ou un peu plus éloignées.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Monsieur Blum, peut-être n'avez-vous pas une réponse complète à votre question, mais j'imagine que vous allez pouvoir en témoigner dans votre mémoire ou votre présentation.

M. NICOLAS BLUM :

20 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Blum. Monsieur Dériger?

25 **LE COMMISSAIRE :**

Cette fois-ci, j'espère que je ne me tromperai pas. Donc, j'appelle messieurs Simon Courtemanche et Louis-David Durocher à s'avancer, s'il vous plaît.

30 _____
M. SIMON COURTEMANCHE & M. LOUIS-DAVID DUROCHER

35 **LE PRÉSIDENT :**

Messieurs, bonsoir et nos excuses d'avoir fait un faux appel.

M. LOUIS-DAVID DUROCHER :

Il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous avez la parole pour votre première question.

M. SIMON COURTEMANCHE :

Nous, on est venu représenter l'Association québécoise de vol libre. Avant de poser ma question, est-ce que vous aimeriez que je précise très rapidement qu'est-ce que le vol libre, le parapente?

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, allez-y en deux phrases.

M. SIMON COURTEMANCHE :

Oui, bien le parapente, c'est une activité de vol libre qui consiste à voler dans les airs à l'aide d'une voile flexible qui ressemble un peu à un parachute. Puis je tiens à préciser que ça n'utilise pas de moteur.

Donc, considérant que les sites des Dunes-de-Tadoussac sont un site utilisé depuis une cinquantaine d'années qui est un site officiel aussi qui est répertorié par l'Association québécoise de vol libre, ma question, c'est est-ce que vous êtes au courant que ce site est utilisé pour le vol libre, est-ce que vous prévoyez permettre la continuité de cette activité?

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Juste avant de céder la parole à monsieur Pelletier, juste pour les fins de la transcription, dites toujours qui vous êtes, j'ai appelé deux personnes, mais...

M. SIMON COURTEMANCHE :

Oui, Simon Courtemanche.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Courtemanche, merci. Monsieur Pelletier, le vol libre?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 Le vol libre, merci, oui, je ne connaissais pas le terme, je le connaissais, mais je ne l'associais pas à l'activité spécifiquement. Alors, oui, on est conscient qu'il y a des activités de vol libre qui se font dans le secteur des Dunes-de-Tadoussac depuis un certain temps déjà. On voit d'ailleurs les publications qui sont faites, là, fréquemment, c'est des très belles images.

10 Maintenant, pour ce qui est de l'activité en soi, pour nous, c'est clair que c'est une activité qui est compatible avec le statut de parc national, l'activité de vol libre. Maintenant, ce qu'il faut savoir puis ce qui est important, c'est que pour permettre une activité, quelle qu'elle soit à l'intérieur d'un parc national, elle doit répondre à plusieurs critères. Trois principaux; ça ne doit pas compromettre l'état de la faune ni les composantes écologiques du parc qui sont à protéger et puis ça doit se faire dans la sécurité des visiteurs. Donc, à partir du moment où on est capable de respecter ces conditions-là, bien on est en mesure d'avoir une activité qui peut être permise à l'intérieur du parc national, dans la mesure où elle respecte les autres conditions d'une activité à l'intérieur du parc national.

20 Donc, on n'a pas eu d'échange encore avec l'association ou avec des représentants de l'association, mais je pense que si l'activité existe puis il y a le souhait de la rendre pérenne dans le futur, bien il y a une ouverture de notre part à voir cette activité-là exister à l'intérieur du parc national.

25 Maintenant, il faudrait juste voir de quelle manière, à quel endroit, quelles sont les composantes. On n'est pas des spécialistes du vol libre, clairement, on ne connaît pas les particularités; est-ce que ça s'exerce à une période X de l'année, est-ce que... quelles conditions ça prend pour décoller, pour atterrir, quelles sont les qualifications qui sont exigées pour quelqu'un qui viendrait dans un parc. Je pense rapidement à des questions d'assurance, par exemple, est-ce qu'on peut accepter n'importe qui, est-ce qu'il y a une certification qui doit être demandée.

30 Donc, ça, c'est tous des éléments qu'on va devoir documenter avant de pouvoir dire que oui, dans le territoire du parc national des Dunes-de-Tadoussac, il y aurait du vol libre de permis, mais je peux dire que c'est une activité qui est compatible.

35 Maintenant, sur l'aspect aussi de la conservation, on a mentionné un peu plus tôt l'importance de l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac puis des corridors migratoires qu'il y a ici, donc encore une fois, je ne connais pas ce que le vol libre fait, à quelle période, tout ça, mais pour nous, la préservation des corridors migratoires puis des activités de l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac, c'est une priorité de conservation dans le projet de parc national, donc il faut que l'activité de vol libre puisse se réaliser en adéquation avec ce souhait-là. Parce que je le rappelle, c'est d'abord et avant tout un parc qui est dédié à la conservation et également à la pratique d'activités de récréation extensive, donc on ne peut pas permettre une activité qui compromettrait une activité ou un élément de conservation.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, si je comprends, pour résumer, vous venez d'ouvrir une porte à la discussion avec l'association de vol libre. Vous avez dicté beaucoup d'éléments qui vont apparaître, j'imagine, dans votre mémoire pour nous expliquer ce que vous faites, ce que vous -- vous avez pratiquement la structure du mémoire, en passant, si vous regardez, donc j'imagine que ça va aller.

Mais j'irais quand même sur quelques questions, monsieur Pelletier. Donc, si vous autorisez le vol libre, si vous autorisiez le vol libre, il n'y aurait pas une autorisation à obtenir par chaque visiteur qui veut faire du vol libre, ils arriveraient, ils pourraient pratiquer ou il faudrait que chacun aille chercher une autorisation? Et évidemment, la deuxième question qui n'est pas un corollaire, mais qui doit être une évidence, c'est que j'imagine qu'il faudrait, comme tout le monde, qu'ils paient leur droit d'entrée au parc national?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, ça, c'est clair. Mais je vais y aller dans l'ordre, dans le fond, ou dans le désordre plutôt. C'est toute personne qui accède à un parc national doit payer les droits d'accès, sauf les modalités qu'on a mentionnées tout à l'heure. Donc, ça, c'est clair.

Maintenant, pour l'activité, la Loi puis le Règlement sur les parcs prévoient que le directeur du parc national dresse la liste des activités qui sont permises à l'intérieur du parc national. Donc, si cette activité-là fait partie de cette liste-là, l'activité, elle est permise.

Maintenant, je vous dirais... je parle sous toutes réserves parce que pour moi, l'activité de vol libre, il y a des nuances qui sont différentes par rapport à une activité de randonnée pédestre, il m'apparaît y avoir plus de risques avec une activité de vol libre, ça fait qu'il y a peut-être la question des assurances que je maîtrise moins bien.

Mais essentiellement, si l'activité fait partie de la liste des activités permises, les gens peuvent la réaliser. Si l'activité ne fait pas partie de la liste des activités permises, des personnes peuvent en faire la demande puis expressément, le directeur du parc peut l'autoriser à certaines conditions. Mais ce n'est pas parce que l'activité n'est pas dans la liste des activités permises qu'elle ne sera jamais réalisée, elle peut l'être, mais sous l'autorisation du directeur.

Puis là, j'inviterais peut-être mon collègue Jérôme Gouron de la SÉPAQ qui est directeur du parc du Fjord peut-être à compléter ma réponse parce que je sais que dans le réseau des parcs nationaux actuellement, je pense particulièrement au parc national des Monts-Valin, il y a de l'activité de vol libre qui s'exerce puis peut-être que les gens qui sont ici présents sont au fait de ça aussi, là, donc.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gouron?

M. JÉRÔME GOURON :

Je ne veux pas forcément répéter après ce qu'a dit Christian.

LE PRÉSIDENT :

Un complément.

M. JÉRÔME GOURON :

Il y a d'autres parcs nationaux comme Mont Orford, Monts Valin dans lesquels il y a des activités de vol libre qui se pratiquent. Je ne connais pas toutes les modalités de fonctionnement et peut-être sont-elles différentes même d'un établissement à un autre. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut creuser plus exactement, je pense, rencontrer les professionnels de l'activité pour voir si ça cadre par rapport au territoire des dunes et voir les différentes modalités justement pour pouvoir exercer le vol libre dans les dunes de Tadoussac.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Puis là, vous me voyez venir parce qu'avec tout ce que vous me dites, ça se pratique, il y a un intérêt des participants en avant, donc est-ce qu'il y a moyen d'avoir un peu plus de détails par écrit peut-être dans les 48 heures sur la pratique du vol libre dans les parcs du Québec et sur les conditions qui ont été mises en application, pourquoi ça a été autorisé dans certains parcs puis est-ce que ça a déjà été refusé dans certains parcs? Donc, ce genre de question pour qu'on ait une vue d'ensemble pour pouvoir bien éclairer.

M. JÉRÔME GOURON :

Je vais essayer d'aller chercher l'information dans les 48 heures, oui, pour voir quelles sont les modalités.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup. Monsieur Dériger?

///

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Gouron, peut-être juste pour ajouter, est-ce que vous pouvez faire la distinction aussi entre le parapente puis le deltaplane? Parce qu'il y a quand même des différences en termes d'équipement.

M. JÉRÔME GOURON :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Votre deuxième question, messieurs?

M. LOUIS-DAVID DUROCHER :

Bien, notre deuxième question, c'est un peu si on pouvait avoir une dérogation justement ou un droit spécial comme aux Monts Valin, parc Mégantic aussi, on a le droit de -- en fait, même parc de Monts Valin, c'est nous aussi qui avons déposé un mémoire à l'époque, pas nous personnellement, mais nos collègues qui sont dans le vol libre. Donc, on a eu cette permission-là, des droits acquis parce qu'on était déjà là avant, un peu comme ici au parc des Dunes, en fait, là. Ça fait plus de 50 ans qu'on vole puis on a utilisé le site des dunes depuis longtemps.

Donc, dans sa réponse, je pense que les interrogations, en fait, seraient plus de votre côté pour répondre à nos questions, on va déposer un mémoire avec tout le détail aussi de tout ce que comprend l'activité du vol libre dans un parc de la SÉPAQ, entre autres.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup. Puis je rappelle... j'en profite pour rappeler que si vous savez déjà que vous voulez déposer un mémoire, n'hésitez pas à vous inscrire déjà pour la deuxième partie de l'audience qui va commencer le 14 mai. Donc, merci beaucoup.

M. LOUIS-DAVID DUROCHER :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vais demander maintenant à monsieur Dériger d'appeler la prochaine personne.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Jacques Valois, s'il vous plaît, si vous pouvez vous avancer à la table des intervenants.

5

M. JACQUES VALOIS

10

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Valois, bonsoir.

15

M. JACQUES VALOIS :

Bonsoir.

20

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole, votre question, je vous en prie.

25

M. JACQUES VALOIS :

Juste porter à votre attention que je suis là en tant que représentant de la maison des jeunes des 11-17 ans de Tadoussac.

30

LE PRÉSIDENT :

Ah, parfait, merci.

35

M. JACQUES VALOIS :

Donc, la première question, ça serait est-ce que les trottinettes électriques seraient permises à l'intérieur du parc? Parce que c'est un moyen de déplacement qui est utilisé fréquemment puis ce n'est comme pas clair.

40

LE PRÉSIDENT :

OK. Puis est-ce que la deuxième question traite aussi d'un équipement de cette nature?

M. JACQUES VALOIS :

Non, mais c'est...

LE PRÉSIDENT :

Je vous retiens, d'abord. Allons sur les trottinettes. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, je vais passer la parole à ma collègue Sylvie-Anne Marchand pour répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Madame Marchand?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Alors, dans la mesure où il s'agit de trottinette à assistance électrique et non électrique, il n'y aurait pas de problème, comme les vélos à assistance électrique sont également permis sur les pistes cyclables projetées, que ce soit sur les chemins ou pistes cyclables à l'intérieur du parc, il n'y aurait pas de souci.

LE PRÉSIDENT :

Il n'y aurait pas de souci.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Mais il faut faire la... parce que ça se développe beaucoup beaucoup, ces petits engins-là, on en entend beaucoup parler. Il y a une grosse différence de motricité entre un vélo ou une trottinette qui a un propre moteur électrique où tu n'es pas obligé de donner des coups de pied, où tu n'es pas obligé de pédaler, ça marche tout seul avec -- excusez-moi pour le mime de poignées.

LE PRÉSIDENT :

Je vais le dire pour la sténotypiste, là, mime, il y a un mime. Allez-y, je vous en prie.

///

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Alors qu'un engin à assistance électrique, le mot assistance est important, je suis obligée de donner un coup de main à mon engin pour démarrer, pour réveiller le moteur à assistance électrique qui va faciliter le déplacement.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Et donc, j'imagine que ces vélos circuleraient -- ces trottinettes circuleraient sur les pistes de vélo?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est autorisé, la circulation de trottinettes sur les pistes de vélo?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

À assistance électrique, oui.

LE PRÉSIDENT :

À assistance électrique, parfait. Monsieur Gagné, la ville autorise... est-ce que la ville a des pistes de vélo?

M. ÉRIC GAGNÉ :

Le vélo est autorisé dans le village, oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais avez-vous des pistes dédiées?

M. ÉRIC GAGNÉ :

Une partie de pistes de vélo.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. ÉRIC GAGNÉ :

Mais oui, les trottinettes dans le village sont autorisées.

LE PRÉSIDENT :

OK, sur les pistes de vélo aussi.

M. ÉRIC GAGNÉ :

Sur la partie de pistes de vélo.

LE PRÉSIDENT :

Pour celles qui sont assistées, pour ce qui est assisté électrique, assistance électrique.

M. ÉRIC GAGNÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vais vous amener à votre deuxième question, je vous en prie, monsieur?

M. JACQUES VALOIS :

Excellent. Mes amis aimeraient aussi savoir s'il va y avoir des aires où ils vont pouvoir avoir accès à internet via le Wi-Fi?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Écoutez, voilà une question préoccupante, effectivement. Je vous laisse la parole, monsieur Pelletier.

///

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Toute question est bonne à répondre, alors je vais passer la parole à Sylvie-Anne Marchand pour répondre à la question.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Les affaires des jeunes, j'aime ça, là.

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Dans la plupart des parcs nationaux gérés par la SÉPAQ, on a été obligé de se mettre au Wi-Fi, particulièrement dans les centres de découverte et de services. Alors, c'est rarement -- puis peut-être que mon collègue et patron pourrait me corriger -- je ne pense pas que dans aucun parc, on ait du Wi-Fi à la grandeur, à moins que ce soit dans nos parcs urbains ou périurbains, mais en général, dans les parcs que je connais et que je fréquente, il y a du Wi-Fi dans le centre de découverte et de services et aux alentours.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Est-ce qu'il y a un complément, monsieur Gouron ou Despatie? Elle vous a lancé la balle, donc je l'attrape au bond.

M. JÉRÔME GOURON :

Si je peux prendre l'exemple du parc national du Fjord-du-Saguenay, effectivement, le centre de découverte et de services ont accès au Wi-Fi et puis à l'extérieur, autour du bâtiment aussi, mais dès qu'on s'éloigne, on perd le signal.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, la réponse, c'est oui, monsieur.

M. JACQUES VALOIS :

La réponse, c'est oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur. Puis si les jeunes veulent venir témoigner, ils sont les bienvenus, ça, c'est aussi gênant que ce qu'on vient de vivre ensemble, donc c'est très simple. Merci, merci beaucoup.
Monsieur Dériger?

LE COMMISSAIRE :

J'appellerais madame Guylaine Désilets, s'il vous plaît.

M^{me} GUYLAINE DÉSILETS

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame Désilets.

M^{me} GUYLAINE DÉSILETS :

Je veux préciser que je suis pour la protection du territoire, par contre, il reste que ça nous apporte des questions puis des inquiétudes.

LE PRÉSIDENT :

Oui, donc j'imagine que vous arrivez à une question, là...

M^{me} GUYLAINE DÉSILETS :

Oui.

LE PRÉSIDENT.

... parce que les opinions, c'est une prochaine fois.

M^{me} GUYLAINE DÉSILETS :

Alors, je veux parler un peu des changements climatiques puis de la fumée des feux de forêt.
Considérant que les risques de plus en plus élevés des feux de forêt, considérant que deux feux de forêt

5 créés accidentellement par l'humain sur deux montagnes différentes ont fait rage à Tadoussac il y a peu de temps et considérant l'inquiétude que ça a créée chez les habitants et aussi chez les commerçants, je voudrais savoir, est-ce que les sites de camping ont prévus... vont-ils avoir droit, en fait, à des feux sur leur site? Et comment allez-vous faire pour gérer, éviter et prévenir les risques et accidents de feux de forêt ou mauvaise utilisation de ces sites de feu? Et est-ce que la fumée peut être nuisible à la migration considérant que c'est prioritaire la migration pour le parc?

LE PRÉSIDENT :

10 Vous avez enchaîné beaucoup de questions. Je vais aller vers monsieur Pelletier pour les premières questions sur les feux sur les terrains de camping.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

15 Sur la présence de sites de feux sur les terrains de camping, j'inviterais ma collègue Sylvie-Anne Marchand à répondre à la question puis pour le reste de la question sur l'impact que ça peut avoir entre autres sur la migration, mon collègue René Charest.

LE PRÉSIDENT :

20 Parfait. Madame Marchand?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

25 Monsieur le président, ce sont des questions qui nous interpellent de plus en plus à la SÉPAQ, évidemment, les changements climatiques de façon générale et les feux de forêt également, bien sûr, puisqu'on est au cœur des forêts dans plusieurs de nos territoires.

30 La SÉPAQ analyse activement différentes nouvelles installations, c'est-à-dire que pour répondre, je vais revenir un peu en arrière. Oui, on prévoirait que les feux soient permis. C'est une activité très très très recherchée des campeurs de tous genres, mais on est à étudier quel genre de trou à feu, de *pit* à feu on pourrait dans l'avenir installer pour éviter les problématiques. Entre autres, un trou à feu avec un pare-étincelles serait déjà quelque chose de bien qu'on a peu dans notre réseau de parcs actuellement, d'une part.

35 D'autre part, je mentionnerais que le suivi des indices d'inflammabilité, c'est quelque chose qui est très très très suivi dans nos parcs, dans l'ensemble des établissements de la SÉPAQ et qu'on est très proactif à interdire les feux et à agir très promptement. Souvent, on va interdire des feux avant que la SOPFEU l'interdise. Quand on... dépendant des critères de nos installations, du type de forêt, du type
40 d'aménagement, nous allons être en amont des interdictions.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour la question sur les oiseaux migrateurs, on a cédé la parole à l'autre collègue, j'ai de la misère à lire votre nom, si vous voulez juste le répéter?

M. RENÉ CHAREST :

Oui, René Charest.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, je vous en prie.

M. RENÉ CHAREST :

Je ne sais pas si je vais pouvoir répondre spécifiquement au niveau des oiseaux migrateurs, mais je vous dirais qu'on est préoccupé actuellement par l'émission de fumée qui provient des feux de camp et on est en train d'analyser, de mesurer la quantité de fumée qui sont émises dans certaines circonstances dans d'autres parcs nationaux pour un peu mieux comprendre cet élément-là, donc c'est beaucoup en lien avec la santé humaine.

Maintenant, quel est l'impact de la fumée sur les oiseaux migrateurs, là c'est un élément qui serait à creuser davantage, mais on serait en mesure, par contre, de voir quelle est la quantité d'émission qui serait émise par les feux de camp dans le camping prévu.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Puis dans la même veine, on peut peut-être s'imaginer que les feux de camp pourraient nuire à la capture des filets japonais pendant le suivi des oiseaux migrateurs automnaux à l'observatoire, il y a des questions qui se posent et j'imagine que vous avez dû adresser et discuter avec l'observatoire, j'imagine?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

C'est ça, je vais laisser Sylvie-Anne compléter ou René peut-être compléter. Mais dans nos échanges dans l'élaboration du concept d'aménagement, il y a eu des échanges, bien entendu, avec l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac puis ils ont collaboré à l'établissement d'une sorte de zone tampon autour du secteur où ils installent les filets japonais pour la capture. Puis ils ont également pu avoir une présentation sur l'élaboration du concept d'aménagement, de manière à s'assurer qu'il n'y ait pas d'éléments du concept d'aménagement qui allaient interférer dans leurs activités. Ça fait que donc,

ce qu'on propose répond aux standards de l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac, je ne sais pas si je peux dire ça comme ça.

Maintenant, la notion de la fumée des feux de camp, je ne sais pas si elle a été abordée spécifiquement, mais certainement, c'est quelque chose qui pourrait être étudié dans le détail. Je ne sais pas, Sylvie-Anne, si tu veux compléter?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Je peux répondre au fait, non, cet élément-là n'a pas été abordé spécifiquement. Par contre, comme le dit si bien monsieur Pelletier, on a échangé beaucoup sur le concept d'aménagement, l'observatoire sait très bien ce qu'on imagine faire et il n'y avait aucune problématique et celle des feux de camp n'a pas été soulevée, mais on pourrait certes en discuter avec eux parce qu'il y aura moult discussions à avoir.

La zone tampon, comme le mentionnait Christian, autour, il y a une zone qu'on a appelée une zone de non-intervention qui est la zone où sont tous les filets et qui servent à la recherche de l'observatoire depuis 30 ans. Ils font des suivis sérieux, scientifiques depuis 30 ans, on ne veut pas jouer là-dedans. Donc, il y a toute cette zone-là et il y a 30 mètres qu'on a ajoutés à la demande de l'OOT autour de cette zone-là de filets où on n'intervient pas non plus.

On a d'ailleurs déplacé... dans le plan projeté, il devait y avoir un stationnement à un endroit proche des filets, le projet de stationnement agrandi a été complètement déplacé pour éviter toute cette zone-là. Je ne sais pas si ça répond.

LE PRÉSIDENT :

Oui, nous reviendrons sûrement sur ces questions à un autre moment. Vous avez une deuxième question, madame?

M^{me} GUYLAINE DÉSILETS :

Oui, sur les activités. Est-ce que la SÉPAQ à l'intention de rétablir le ski sur sable et de faire des activités hivernales telles que la raquette ou le ski de fond avec un stationnement déneigé, des pistes vraiment balisées et entretenues?

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bien, je vais y aller avec une préquestion à votre question à monsieur Pelletier. Donc, j'imagine, monsieur Pelletier, que vous pouvez me dire quels sont les... bon, j'ai une question à deux

volets. Donc, le premier volet, j'imagine que le parc est ouvert à l'année, c'est-à-dire qu'à l'année, ça prend un permis pour circuler et j'imagine aussi qu'il y a une ouverture et une fermeture à l'intérieur de cette année qui fait qu'il n'y a peut-être pas de surveillance l'hiver. Est-ce que je suis dans le tort, est-ce que je suis juste?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Non, c'est juste. Pour éclaircir encore plus la compréhension, le parc existe à l'année, je vais dire ça comme ça, donc la réglementation en vigueur s'applique à l'année. Maintenant, il n'est pas prévu exploiter les activités à l'intérieur du parc à l'année. Là, je vais peut-être passer la parole à Sylvie-Anne qui pourra dire la période à l'intérieur de laquelle les activités seront proposées ou seraient proposées, plutôt.

Puis clairement, je peux vous dire que dans la période hivernale où on fait entre autres l'activité de ski de fond, il n'est pas prévu à l'heure actuelle que le parc soit exploité par la SÉPAQ. Puis soi dit en passant, ça ne serait pas le seul parc qui ne serait pas exploité l'hiver, il y a d'autres exemples dans le réseau.

Puis dans ces cas-là, comme je vous disais, le parc existe, donc s'il y a des organisations ou des municipalités qui souhaitent utiliser le territoire, ils peuvent en faire la demande puis c'est quelque chose qu'on analyse. Puis dans la mesure où ça demeure compatible avec le statut de parc national, c'est des choses qui peuvent être autorisées annuellement.

LE PRÉSIDENT :

Une forme de partenariat...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Une forme de partenariat.

LE PRÉSIDENT :

... pour la gestion l'hiver.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Exactement.

///

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce n'est pas un cogestionnaire du parc.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Ce n'est pas un cogestionnaire du parc, non. Ça demeure sous la responsabilité de la SÉPAQ, mais en partenariat avec la SÉPAQ, par exemple, on pourrait permettre à la municipalité d'aller tracer des sentiers de ski de fond au bénéfice des citoyens de Tadoussac.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Marchand, vous pouvez nous préciser les dates où les services seront offerts dans le parc éventuel des dunes?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Les dates?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on parle de quelque chose -- allez-y largement, là -- par exemple de la fête de la Reine à l'Action de Grâce, est-ce que c'est à peu près ça?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Ça ressemble à ça. Je vous dirais que la grande majorité des parcs ont à peu près ces dates d'ouverture là, ceux qui ne sont pas ouverts l'hiver. Toutefois, pour Tadoussac, on souhaiterait aller un peu plus tard que la fête de l'Action de Grâce étant donné l'attrait des migrations d'automne qui se poursuivent, les activités de l'OOT se poursuivent jusqu'à la fin du mois de novembre. Est-ce que donc, on pourrait imaginer poursuivre, nous aussi, un peu plus tard pour profiter de ces activités-là...

LE PRÉSIDENT :

C'est à préciser.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Ce serait formidable.

///

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Alors, je vais aller du côté de monsieur Gagné. Monsieur Gagné, est-ce que la ville envisage éventuellement déneiger le chemin, le stationnement, aménager des pistes de ski de fond ou de raquette pour ses concitoyens dans l'espace des Dunes-de-Tadoussac?

M. ÉRIC GAGNÉ :

Présentement, c'est en pourparlers avec les partenaires pour le développement pour le chemin, le déplacement du chemin, l'entretien, c'est toutes des discussions qui sont en cours présentement. Pour... je vous dirais qu'on pourrait répondre, mais avec le comité puis le partenariat quand on va discuter vraiment de quelle manière qu'on va utiliser le déneigement, est-ce que les stationnements vont être déneigés, c'est avec les partenaires qu'on va vraiment discuter du futur, des décisions qui vont être prises par la municipalité.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'on comprend que c'est un intérêt essentiellement local, régional puisque le taux de tourisme hivernal dans Tadoussac semble plutôt faible, si on se fit au nombre d'espaces ouverts.

M. ÉRIC GAGNÉ :

Bien, je vous dirais que dans le partenariat, il ne faut pas oublier qu'on a des résidences qui sont dans le secteur aussi, ça fait que le chemin n'est pas juste pour se rendre au nouveau parc, mais il faut se rendre aussi aux résidents qui sont dans le secteur. Ça fait que cette partie-là, oui, il faut qu'elle soit entretenue puis oui, il faut avoir des discussions avec les partenaires pour l'état de ça qu'on va faire la partie de l'hiver.

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Je vais faire une vérification, est-ce qu'on entend bien monsieur Gagné lorsqu'il parle pour la sténotypiste ou? Je vais vous demander de vous approcher un peu plus quand vous parlez.

M. ÉRIC GAGNÉ :

OK. Je réexplique la dernière, c'est que oui, on a des résidences qui sont dans ce secteur, on doit assurer le déneigement pour se rendre à ces résidences-là, ça fait que des discussions avec le nouveau tracé qu'il peut y avoir sur le parc, oui. Et les discussions par rapport à si les stationnements, les parkings vont être ouverts, c'est en discussion toujours avec les partenaires.

///

LE PRÉSIDENT :

En discussion avec la ville.

M. ÉRIC GAGNÉ :

Mais le chemin pour les résidences, c'est sûr que oui, les ententes, il va y avoir un partenariat pour le déneigement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Merci, madame.

M^{me} GUYLAINE DÉSILETS :

On n'a pas répondu pour le ski sur sable.

LE PRÉSIDENT :

Ah, le ski sur sable. Merci, vous me rappelez à l'ordre, c'est bien. Ski sur pente?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Ski sur sable, écoutez, ce que je peux vous dire, c'est que non, ce n'est pas une activité qui est prévue être proposée à l'intérieur du parc national. Les raisons sont que ce n'est pas une activité qui est compatible avec la mission du parc national puis l'historique montre que ça peut avoir un impact important sur le milieu naturel.

On en a parlé tout à l'heure puis vous les avez publiées sur le site du BAPE, on a réalisé des études sur la revégétalisation des dunes qui est un phénomène naturel puis on a également aussi réalisé des études pour connaître la perception des gens par rapport à l'utilisation des dunes puis l'importance du paysage des dunes pour les gens. Donc, on essaie de trouver un espèce d'hybride entre une conservation du milieu naturel qui est le phénomène de revégétalisation puis également l'appartenance que la population a envers les dunes et puis l'usage qu'elle en fait.

Donc, l'activité par exemple de dévaler la dune ou les gens qui viennent en visite qui souhaitent descendre ou remonter la dune, par exemple, donc ça, c'est des activités qu'on souhaite préserver. Puis le secteur où cette activité-là est exercée actuellement puis où on souhaite qu'elle soit maintenue, bien il n'y aurait pas un usage compatible entre du ski puis cet usage-là, ça compromettrait la sécurité des visiteurs, donc ça, c'est une autre des raisons.

Puis la dune en tant que telle aussi, on sait qu'il y a eu ces activités-là de ski, mais en tant que tel, ce n'est pas un lieu très propice à ça, donc il y a des roches, il y a des dangers qui sont associés à cette activité-là puis ce n'est pas quelque chose dans lequel on souhaite s'avancer.

LE PRÉSIDENT :

Et ces activités de ski sur sable ont été interdites en quelle année et ça a été par le gouvernement, par décret ou?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

C'est une excellente question, je ne crois pas qu'il y ait eu une interdiction.

M^{me} GENEVIÈVE BRUNET :

Bien, oui, mais de mémoire -- en fait, on n'était pas là non plus, tout nous autres -- mais ce que j'ai vu dans un article, je pense que c'est autour des années 83, le gouvernement, je pense, l'aurait interdit ou du moins, il aurait arrêté de le financer, mais ça continuait, je pense, à se pratiquer quand même. Mais en fait... non, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Peut-être que vous pourrez nous préciser plus précisément ce qui en est avec ça, en particulier si c'est une décision gouvernementale puis à quel titre ça a été pris. Cette date existe dans vos documents, je ne sais pas si c'est dans le PR3.1 ou le PR3, mais c'est indiqué dans vos documents que vous avez soumis. Donc, je vous remercie.

M^{me} GUYLAINE DÉSILETS :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée. Et j'imagine que dans votre mémoire, vous nous ferez part de vos préoccupations. Monsieur Dériger?

LE COMMISSAIRE :

Donc, j'appellerais maintenant monsieur Bruno Therrien, s'il vous plaît, à s'avancer.

M. BRUNO THERRIEN

5 **M. BRUNO THERRIEN :**

Bonjour, Bruno Therrien.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie, monsieur, bonsoir.

M. BRUNO THERRIEN :

15 Je voudrais revenir sur la tarification.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

20 **M. BRUNO THERRIEN :**

Quel est le territoire gratuit pour les citoyens de Tadoussac au parc Saguenay? C'est parce que selon l'entente de la donation Molson, c'était... la gratuité pour les citoyens de Tadoussac était sur le
25 parc Saguenay, donc ça ne comprenait pas le parc, il n'existait pas toujours, ce parc-là, de créer un futur parc. Donc, selon... au côté légal, c'est quoi l'impact pour les citoyens de Tadoussac qui avaient accès au parc Saguenay sur le territoire de Tadoussac, mais là, avec la création d'un nouveau parc, est-ce que ça change la donne à ce niveau-là?

30 **LE PRÉSIDENT :**

C'est clair. Donc, si les Dunes-de-Tadoussac avaient fait partie en -- rappelez-moi la date, en 2016?

35 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

En 2013.

40 ///

LE PRÉSIDENT :

2013 du parc du Fjord-du-Saguenay, les gens de Tadoussac auraient accès à l'ensemble du parc du Fjord-du-Saguenay, c'est ce que je comprends de votre intervention et aujourd'hui, ils auraient accès qu'aux Dunes-de-Tadoussac. Donc, on va demander la précision puis des éclaircissements sur cette question-là à monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, je vais demander à ma collègue Geneviève Brunet d'éclaircir la question.

LE PRÉSIDENT :

Madame Brunet?

M^{me} GENEVIÈVE BRUNET :

Donc, juste une petite précision aussi. En fait, c'est... je m'excuse, c'est un petit peu la nervosité, on dirait que c'est la première fois que je parle.

Donc, la gratuité allait s'appliquer pour le secteur des dunes, c'est ce qui était prévu. En fait, si on revient à la donation, ça dit vraiment le secteur qui est voué à faire un agrandissement du parc Saguenay.

En fait, ce que je voulais préciser, c'est qu'il y a la pointe de l'Islet et la colline de l'Anse à l'Eau qui, après les audiences publiques de 2013 et à la demande de la municipalité ou des citoyens, ça a été demandé d'être rendu gratuit. Donc, encore là, je pense que c'est aussi unique dans le réseau où il y a un secteur qui est gratuit pour l'ensemble des citoyens du Québec. Donc, ça, ça va demeurer, même avec la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac, le secteur de l'Anse à l'Eau et de la colline... de l'Islet et de la colline de l'Anse à l'Eau demeureront gratuits.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la pointe de l'Islet fait partie du parc du Fjord-du-Saguenay?

M^{me} GENEVIÈVE BRUNET :

Oui, exactement.

///

LE PRÉSIDENT :

OK, parfait, merci. Pardon? J'ai entendu un commentaire, mais... l'Anse à la Barque aussi. Est-ce ça, est-ce le cas?

M^{me} GENEVIÈVE BRUNET :

L'Anse à la Barque est dans le coin de la Pointe de l'Islet puis... c'est l'Anse à l'Eau. Oui, bien en fait, les rives du lac de l'Anse à l'Eau ont été exclues du parc national du Fjord-du-Saguenay, encore là à la demande de la municipalité de Tadoussac pour donner plus d'accès aux résidents de Tadoussac à la plage.

LE PRÉSIDENT :

Il faut juste éviter -- je suis désolé, il faut éviter la discussion parce qu'avec les micros puis la sténotypie puis tout ça, on n'arrivera pas à même entendre votre propos. Je pense que monsieur Gouron voulait ajouter quelque chose?

M. JÉRÔME GOURON :

Je voulais simplement préciser qu'effectivement, la pointe de l'Islet et la colline de l'Anse à l'Eau sont gratuits puis à l'ensemble des citoyens québécois et autres. Par contre, le reste du territoire du parc national du Fjord-du-Saguenay, lui, est soumis à la tarification d'accès.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. JÉRÔME GOURON :

Donc, si on va au mont Adéla-Lessard, mettons, ou dans le sentier le Fjord, à partir de là, c'est une tarification d'accès, il n'y a pas de gratuité.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Gouron, probablement que c'est vous qui allez pouvoir me déposer le document que je vais vous demander, c'est le rapport de consultation de 2013 sur le parc du Fjord-du-Saguenay, on l'a cherché, on ne l'a pas trouvé, donc si c'est possible de nous le déposer.

///

M. JÉRÔME GOURON :

Oui, je n'étais pas là à ce moment-là, mais je vais regarder effectivement avec mes collègues du ministère, avec Geneviève si on peut trouver ça, c'est une bonne question.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait vous?

M^{me} GENEVIÈVE BRUNET :

Ça serait nous, en fait, c'était le ministère qui était responsable de la consultation en 2013.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M^{me} GENEVIÈVE BRUNET :

Puis à ce moment-là, on ne pouvait pas faire appel au BAPE pour tenir les audiences, donc elles avaient été organisées par le ministère.

LE PRÉSIDENT :

Oui, parfait. Donc, vous allez pouvoir nous déposer ledit rapport, s'il vous plaît. Et j'en profite simplement pour demander aussi parce que vous avez parlé d'assurance tout à l'heure pour le vol libre, je sais que vous allez produire un document un peu synthèse sur cette question, je pense. Monsieur Despatie, peut-être aborder cette question d'assurance également dans ce rapport si c'est possible.

M. ANDRÉ DESPATIE :

Monsieur le président, spécifiquement pour le vol libre et deltaplane que vous nous posez la question?

LE PRÉSIDENT :

Oui, exact.

///

M. ANDRÉ DESPATIE :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Voilà, je pense qu'on était à votre première question, si je ne m'abuse?

M. BRUNO THERRIEN :

C'est fait.

LE PRÉSIDENT :

C'est fait.

M. BRUNO THERRIEN :

Il reste la deuxième.

LE PRÉSIDENT :

Allons-y à la deuxième.

M. BRUNO THERRIEN :

L'établissement des espaces de camping est-elle obligatoire, en particulier l'espace *vanlife* qui, depuis un demi-siècle, ne correspond pas à la vision de Tadoussac, du moins de tous ses gouvernements qui se sont succédé et il paraît même que le grand chef innu Anadabijou en 1599 n'était pas pour ça non plus.

LE PRÉSIDENT :

Pour les *vanlifes* -- j' imagine que vous vouliez faire une farce pour l'époque -- mais je vais aller vers monsieur Pelletier sur la question des *vanlifes* et de la localisation de l'aire de stationnement des *vanlifes*. Et ce que vous entendez par *vanlife*, là, j' imagine que ce n'est pas des VR immenses, donc je vous laisse compléter un peu toute cette information.

///

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je vais laisser ma collègue Sylvie-Anne Marchand préciser un peu le détail du concept *vanlife*.

5 Par contre, l'élément que je veux apporter à la réponse à la question, c'est de mentionner que l'activité de camping à l'intérieur des parcs nationaux, c'est une activité qui est très souhaitée par la population québécoise, c'est une activité qui est... quand on recense les statistiques de ce les gens ont apprécié à l'intérieur des parcs nationaux, l'activité de camping fait partie de l'expérience parc national au Québec.

10 Puis dans le réseau des parcs nationaux, il y a très peu de parcs nationaux qui n'ont pas de possibilité d'hébergement, donc pour nous, c'était primordial d'offrir cette expérience-là à l'intérieur du concept d'aménagement, donc de là l'existence de la proposition de camping.

15 Maintenant, spécifiquement sur le concept *vanlife*, je laisserais ma collègue Sylvie-Anne Marchand le détailler davantage.

LE PRÉSIDENT :

20 Parfait, merci. Madame Marchand?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

25 Le concept de cette zone qu'on a appelée zone *vanlife* en mauvais français vient de différentes inspirations. D'abord, tout le monde sait que c'est quelque chose, c'est une mode incroyable depuis plusieurs années qui n'a de cesse d'augmenter et on se disait que ça serait chouette d'accueillir ces campeurs-là. Puis le *vanlife*, c'est des petits motorisés, ce n'est pas... on s'adresse style Westfalia et un petit peu plus gros. Imaginons des petits motorisés de 21 pieds et moins qui ont des besoins particuliers.

30 Vous savez que les campings à la SÉPAQ sont des campings assez structurés, assez organisés, qui ont des formes régulières avec ou pas de services, mais t'sais, organisés. Bien qu'il y ait de l'intimité autour des sites, on est quand même un à côté de l'autre, mais on n'est pas ensemble.

35 Ce qu'on a vu des clientèles qui utilisent les petits motorisés, il y a un aspect communautaire du camping qui est nécessaire, où les gens ont envie de venir à trois, quatre petits motorisés, des amis, des familles ensemble sur un site ouvert où je n'aurai pas mon propre trou à feu, ma table de pique-nique, où j'aurai un esprit communautaire davantage. Alors, c'est l'esprit derrière le projet où on imaginerait accueillir 15, 20 petits véhicules, pas plus, avec pas d'aménagement, pas de services, très
40 très peu. Un numéro où garer ta vanne et c'est tout.

5 L'autre inspiration derrière ça, c'est que depuis très longtemps, et les gens de Tadoussac le savent mieux que moi qui ne suis pas de la place, il y a des campeurs qui campent aux dunes depuis très très très longtemps et souvent, on retrouve ces petits véhicules-là, alors on imaginait que les gens aimeraient retrouver ce type de camping dans un projet de parc national. C'est aussi simple que ça.

LE PRÉSIDENT :

10 Parfait. Et est-ce qu'on pourrait imaginer le parc sans *vanlife*, sans parking de *vanlife*, c'est un peu aussi un élément de la question de monsieur ou ça fait partie du paquet?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

15 C'est une proposition, ça peut effectivement être un élément qui ne fait pas partie du parc, le parc peut exister sans.

LE PRÉSIDENT :

20 Sans *vanlife*.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Sans *vanlife*.

25 **LE COMMISSAIRE :**

Pour ce qui est de la localisation de la zone, c'est quoi les critères que vous avez utilisés pour définir la zone?

30 **M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

35 Bien, on voulait que ce soit dans à peu près la même zone où le camping régulier serait installé, mais un petit peu plus en retrait dans un endroit plus ouvert pour être capable d'être en communauté et être capable de se voir, c'est aussi simple que ça. Un terrain plat et près des autres campings, donc pas trop loin du bloc sanitaire, bien qu'on n'offre pas de services, les gens en petits motorisés pourraient éventuellement...

LE COMMISSAIRE :

40 C'est parce qu'à l'échelle des cartes, on a l'impression que la zone se situe dans la zone du

règlement de contrôle intérimaire pour ce qui est de l'érosion, glissement de terrain, ça donne l'impression qu'on est tout près.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Je vous donne raison, monsieur le commissaire, on pense aussi. Avec ma collègue Geneviève, on en a beaucoup parlé, on pense qu'il y a un petit ajustement qui n'a pas été fait, on pense que ce n'est pas tout à fait bien situé là où on l'a vu, nous, sur le terrain.

LE COMMISSAIRE :

Par rapport à la carte, vous dites?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

OK, je comprends.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Alors, on pense qu'effectivement, ça serait davantage plus près du camping que ce qu'on voit sur nos cartes.

LE COMMISSAIRE :

C'est bon, merci.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

La réponse sur l'aspect, là, quand vous demandiez quelles sont les caractéristiques qui ont permis d'identifier ce site-là, de manière générale, comme on l'a mentionné un peu plus tôt, il y a une caractérisation qui est faite du territoire avant tout aménagement puis tous les éléments du concept d'aménagement qui sont dans le zonage d'ambiance ont été placés à ces endroits-là. Parce qu'essentiellement, la partie du territoire qui est peut-être la plus connue qui est le secteur des dunes puis ce qui l'entoure, c'est la partie qui a fait l'objet, à travers les époques, du plus de perturbation. Il y a eu de la coupe forestière, il y a eu de l'agriculture historiquement qui s'est faite là, alors que les parties par exemple à l'est de la rivière, elles, sont davantage, je dirais, dans leur intégrale, là.

Donc, l'objectif d'aller situer les éléments du concept d'aménagement dans le secteur où on prévoit le *vanlife*, où on prévoit le camping, où on prévoit les différentes voies de circulation, ce sont dans les secteurs où il y a déjà une perturbation naturelle ou en tout cas entropique qui a été faite à travers le temps.

LE COMMISSAIRE :

Pour ce qui est par contre des besoins, comment vous avez estimé, à partir de quelles données? Par exemple le camping, est-ce que c'est une estimation pour assurer une rentabilité au niveau du parc ou c'est des besoins qui ont été étudiés à partir de données de fréquentation ou autres?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Il y a beaucoup des chiffres croisés -- je m'excuse, je n'ai pas attendu qu'on me passe...

LE PRÉSIDENT :

Faites juste vous nommer quand vous prenez la parole, simplement pour la sténotypiste, madame Marchand.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Madame Marchand, je suis désolée. C'est plusieurs chiffres croisés, beaucoup de comparables avec d'autres de nos [coupure du son] des besoins et de l'espace qu'on pouvait occuper. On ne voulait pas... les campings sont tellement populaires, je pense qu'on pourrait s'étendre, mais on voulait garder ça petit et on ne voulait pas prendre trop de territoire avec des campings, alors ça aussi rentrait en ligne de compte. L'espace qu'on pouvait occuper pour faire un camping qui allait être central, qui allait permettre aux gens de se déplacer sans véhicule pour vaquer à l'ensemble des activités offertes.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, monsieur.

M. BRUNO THERRIEN :

Bien, c'est juste pour parce qu'on disait qu'il y avait une demande pour les *vanlifes*, effectivement, il y a une demande, mais ce n'est jamais quelque chose depuis des années que les différents gouvernements municipaux ont privilégié, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fait la promotion de ça et s'ils s'en allaient aux dunes de sable, c'est parce que c'était une zone de non-loi, donc personne ne pouvait les interdire d'aller là, donc c'est pour ça qu'ils allaient là.

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous arrêter tout de suite, simplement parce que je vous ai laissé un peu parler, mais vous savez qu'on ne peut pas commenter la question.

M. BRUNO THERRIEN :

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

Mais je suis convaincu que si vous avez un témoignage à nous faire, un commentaire, une image commentée ou un mémoire, on va pouvoir trouver votre réflexion. Vous me donnez deux petites secondes avant qu'on appelle la prochaine personne à poser la question avec mon collègue.

Il est déjà 21 h 40. J'ai pris une règle, une habitude, c'est de ne pas m'éterniser passé 22 h question de respect pour les gens qui ont des familles, qui veulent rentrer à la maison, qui veulent avoir une bonne nuit.

On a encore 14 personnes en liste, je ne passerai pas les 14 personnes dans les 20 minutes qui viennent, c'est simplement pour vous dire que nous allons siéger demain après-midi et que nous allons commencer à la personne où nous serons rendus, à laquelle nous serons rendus. Et si des personnes ne peuvent pas être présentes, absolument pas être présentes demain, vous vous présentez à la table, s'il vous plaît.

Moi, je vais appeler la personne suivante, nous aurons le temps, vraisemblablement, pour passer deux autres intervenants ce soir. Donc, la personne suivante, mon cher monsieur Dériger?

LE COMMISSAIRE :

Donc, j'appellerais madame Rosa Zacharie pour s'avancer.

M^{me} ROSA ZACHARIE

LE PRÉSIDENT :

Madame Zacharie, bonsoir.

M^{me} ROSA ZACHARIE :

J'ai deux questions qui concernent -- c'est Rosa Zacharie -- j'ai deux questions qui concernent la route collectrice qui va aller des dunes jusqu'à la 138. Je voulais savoir quels sont les moyens, des
5 d'âne, radars ou autres qui peuvent être planifiés pour assurer que les limites de vitesse soient respectées considérant la cohabitation avec une circulation agricole où circulent tracteurs et quatre-roues?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Là, je sais que nous avons le ministère des Transports et de la Mobilité durable par écrit
10 seulement, il n'est pas présent, nous pourrions lui adresser votre question, mes analystes en prennent note.

Mais je vais quand même diriger la question à monsieur Pelletier parce qu'il a probablement eu
15 une discussion sur ça ou en tout cas, on verra et sinon, à monsieur Gagné pour m'assurer que c'est la ville qui s'occupe de l'entretien parce qu'il en a parlé tout à l'heure de ça, donc il y a peut-être des mesures qui sont anticipées ou auxquelles ils ont réfléchi. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, je ne serai pas en mesure de vous donner les mesures du type que vous mentionnez, là, des
20 d'âne ou trucs comme ça, je pense que c'est vraiment les gens du ministère des Transports et de la Mobilité durable qui vont pouvoir répondre à ça.

La raison est bien simple, c'est que ce qui est prévu, c'est que l'autorité de ce chemin-là soit
25 confiée à ce ministère-là. L'accès principal à tous les parcs nationaux au sud des territoires conventionnés, le ministère des Transports et de la Mobilité durable prend en charge la gestion de l'accès principal. Donc, la partie du chemin qui serait entre la 138 et le parc national serait prise en charge comme accès principal par ce ministère-là.
30

Il y a des travaux importants de réfection de l'état du chemin pour l'amener à des standards de
catégorie route collectrice dans les standards du ministère des Transports et de la Mobilité durable, c'est
35 le standard qui est utilisé pour l'accès principal à tous les parcs nationaux.

On a mentionné aussi un petit peu plus tôt qu'il y aurait l'aménagement de deux bandes cyclables
unidirectionnelles de chaque côté de ce chemin-là. Donc, une fois ça aménagé, quelles seraient les
mesures mises en place pour le respect de la limite de vitesse, ça, je pense que c'est vraiment
40 Transports Mobilité durable qui pourrait répondre à ça.

L'autre élément que je pourrais préciser aussi, c'est qu'il n'est pas prévu déneiger ce chemin-là l'hiver, comme c'est le cas actuellement présentement non plus. Comme le parc ne serait pas exploité en période hivernale, la partie entre la 138 et le territoire du parc national ne serait pas entretenue l'hiver.

Il y a des résidences qui se situent à la marge entre la limite du parc national et ces gens-là actuellement -- parce que le chemin n'est pas déneigé actuellement non plus l'hiver, là -- donc, ces gens-là, pour accéder au village ou en tout cas, sortir de leur résidence, ils utilisent la section du chemin qui serait à l'intérieur du parc national et la partie du chemin du Moulin-à-Baude qui mène au village directement. Donc, c'est ce chemin-là qui serait déneigé l'hiver, également entretenu pour permettre à ces résidences-là de se désenclaver. Je ne sais pas s'il y a d'autres détails, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

Oui, peut-être, je peux essayer de voir parce que j'imagine que le chemin risque d'être un peu comme... par sa dimension, un peu comme le chemin qui donne accès au secteur de la Baie Sainte-Marguerite en termes de largeur, est-ce que je suis dans le champ ou?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Ce n'est pas l'accès principal, le secteur de Baie Sainte-Marguerite, écoutez, je ne suis vraiment pas un expert du réseau routier, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

Parfait, on va aller chercher la réponse.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Ce que je peux vous dire, c'est que le secteur de Baie Sainte-Marguerite, ce n'est pas l'accès principal du parc national du Fjord-du-Saguenay.

LE PRÉSIDENT :

Effectivement.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Donc, est-ce que c'est le même genre de route collectrice, les gens du ministère des Transports pourraient nous le dire. L'élément additionnel que je pourrais vous dire, c'est qu'il y a des secteurs du

Moulin-à-Baude entre la 138 et le secteur des dunes qui est très accidenté, donc avec des descentes et des remontés assez abruptes et des pentes et des courbes qui seraient corrigées dans les travaux prévus par le ministère des Transports et Mobilité durable. Mais après ça, donner un exemple, là... je serais bien embêté, je ne voudrais pas vous fournir une fausse information.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, il n'y aurait pas de déneigement l'hiver et c'est la ville, la municipalité qui s'occuperait du déneigement jusqu'aux résidences, c'est ce que j'ai compris tout à l'heure.

M. ÉRIC GAGNÉ :

En partenariat, présentement, oui, le chemin, la ville normalement va jusqu'aux résidences. La partie du reste du Moulin-à-Baude n'est pas ouverte en période hivernale, mais dans le pourparler qu'on a avec le nouveau chemin, là ça va être les décisions qui vont être prises du fonctionnement du déneigement pour garder l'accès aux deux résidences qui sont desservies.

LE PRÉSIDENT :

Donc, madame Zacharie, nous allons adresser votre question au ministère des Transports.

M^{me} ROSA ZACHARIE :

Il y avait l'élément aussi tracteurs, hein, circulation tracteurs et quatre-roues.

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous l'avez mentionné, votre question va être adressée au ministère des Transports et dès que nous aurons la réponse, on va espérer qu'on va pouvoir l'adresser rapidement, là. Actuellement, on est en commission, ça va être dur de l'envoyer avant de finir la commission d'enquête première partie d'audience, mais une fois qu'on aura la possibilité, on va leur envoyer, ils auront 48 heures, nous allons la déposer au dossier, vous pourrez le consulter à ce moment-là.

J'en profite pour mentionner que vous pouvez mettre des alertes. Quand vous allez sur le dossier, vous avez la possibilité de mettre des alertes pour être avisés à chaque fois qu'il y a un nouveau document qui est déposé pour éviter que vous y retourniez à chaque fois, que vous vous demandiez, que vous vous posiez des questions, est-ce qu'il y a quelque chose de neuf ou non, donc ça peut valoir la peine de prendre le temps de créer cette alerte sur le site Web du BAPE.

M^{me} ROSA ZACHARIE :

Parfait, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Et votre deuxième question?

M^{me} ROSA ZACHARIE :

Oui, considérant qu'une bonne partie du terrain longeant cette même route-là dont il est question est zonée vert, est-ce qu'il y a eu une étude sur l'impact de la pollution générée sur la faune et la flore par l'augmentation du trafic routier? Parce que j'avais comme entendu dire qu'il y aurait comme beaucoup de circulation, beaucoup plus qu'avant, et c'est quand même un territoire enclavé entre deux montagnes, donc c'est une petite vallée. Donc, je voulais savoir s'il y a une étude qui est faite sur l'impact de la pollution que ça va générer, la circulation, le trafic routier sur cette route collective?

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, je vais aller à monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Dans le cadre du projet, ce que je peux vous dire, c'est qu'on n'a pas réalisé d'étude de la sorte. Par contre, sur la circulation de la faune, le ministère des Transports et de la Mobilité durable, eux, ils ont des comparables puis ils ont aussi, au fur et à mesure qu'une route existe, ils collectent des informations par rapport à, par exemple, des accidents qui peuvent arriver avec la grande faune ou la petite faune, ils vont collecter ces informations-là puis quand ils vont atteindre certains seuils, par exemple, ils peuvent prévoir des aménagements correctifs à la route pour voir à préserver la faune. Mais encore là, je laisserais vraiment le ministère en question amener ces détails-là.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Mais il y a aussi une grande partie de ce chemin qui va devoir avoir des fossés de drainage de chaque côté qui va diriger l'eau directement vers votre parc, à moins d'une vision contraire dans la situation, mais ça semble vraiment pente dévalente sur la totalité quasiment de votre parc, qui dévale vers les dunes. Donc, j' imagine que vous avez des discussions sur la façon de gérer les eaux pluviales?

///

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, c'est ça. Bien, en fait, le chemin existant possède déjà des fossés, ce qu'on appelle dans le jargon des fossés agricoles. Je sais que ce qui est prévu, pour avoir eu des échanges avec le ministère en question, il est prévu que ces fossés-là soient agrandis pour être plus capacitaires.

Maintenant, sur toute la notion de l'écoulement des eaux, je vous dirais, pour connaître un petit peu le territoire, je ne pense pas que ces eaux-là se rendent jusqu'au territoire du parc national. Il y a des bons dénivelés qu'on traverse avec le chemin, mais définitivement, tout ça doit canaliser dans le bassin versant de la rivière en question, ça fait que du Moulin-à-Baude, c'est ça. Donc, c'est des éléments qui sont pris en compte, j'imagine, par le ministère des Transports aussi quand ils font l'aménagement du réseau routier.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Parce qu'on observe -- on est allé voir le terrain, évidemment, on le connaît un peu, mais on observe un ravinement qui est en plein vis-à-vis l'actuellement chemin...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... l'actuel chemin à Baude, la version perpendiculaire, celle qui va être modifiée, donc on pourra adresser la question au ministère des Transports également.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

L'élément de ravinement auquel vous faites référence, c'est celui... on a des études qui ont été déposées sur l'érosion puis c'est effectivement une question qu'on souhaitait adresser puis il y a des études qui sont prévues au cours des prochaines saisons pour mieux documenter ça puis mieux, je dirais, capter ces effets de ruissellement là qui causent de l'érosion, effectivement,

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Écoutez, madame Zacharie, nous allons poser vos deux questions au ministère des Transports et on va attendre la réponse. Merci beaucoup pour votre présentation.

M^{me} ROSA ZACHARIE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Pour vos questions, plutôt. Donc, je vais appeler -- je vérifie l'heure simplement. On va peut-être avoir la chance d'entendre deux autres intervenants. Je demande à monsieur Dériger d'appeler le prochain intervenant, s'il vous plaît.

LE COMMISSAIRE :

Donc, j'appellerais monsieur Stéphane Roy à s'avancer, s'il vous plaît.

Puis je passerais... en fait, je profiterais peut-être de l'occasion en même temps pour mentionner que les personnes qui ne pourront pas poser leurs questions aujourd'hui en salle, s'ils ne peuvent pas venir demain puis ils désirent poser leurs questions par téléphone ou visioconférence, de s'adresser à monsieur Alexandre Tanguay à l'arrière, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tanguay, c'est celui qui vous a parlé au tout début. Monsieur Roy.

M. STÉPHANE ROY

M. STÉPHANE ROY :

Moi, j'aimerais savoir sur la table d'harmonisation, qui en ferait partie et c'est quoi le processus, comment ça fonctionne?

LE PRÉSIDENT :

Pour choisir les gens qui en font partie?

M. STÉPHANE ROY :

Oui, c'est ça, puis c'est quoi son rôle à la table d'harmonisation?

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, monsieur le président, j'inviterais peut-être monsieur Gouron qui est directeur du parc national du Fjord-du-Saguenay à répondre à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Gouron?

M. JÉRÔME GOURON :

Monsieur le président, la table d'harmonisation, évidemment, oui, il y en aura une donc de formée, il devrait y en avoir une donc si le parc des dunes voit le jour. C'est généralement la SÉPAQ qui vient nommer les représentants à la table d'harmonisation et qui invite les gens à participer.

En fait, les membres que l'on retrouve autour d'une table d'harmonisation, ça va être les élus des municipalités qui sont touchées, ça va être des sociétés de développement, une société de développement économique, ça va être des gens au niveau de l'éducation, donc universités ou autres institutions scolaires, au niveau de la science aussi. On retrouve généralement un représentant au niveau des associations touristiques régionales.

Donc, tout dépendamment de la taille, en fait, du parc, bien la table peut être plus ou moins grande. On retrouve aussi le regroupement des loisirs et sports qui est généralement invité, représentants aussi de communautés autochtones qui est à la table. Le ministère est là avec le chargé de projet du parc puis la direction des parcs de la SÉPAQ aussi. Je pense avoir nommé pas mal... la MRC aussi généralement est invitée à siéger.

La table d'harmonisation se regroupe à peu près une à deux fois par année. Comme son nom l'indique, ce n'est pas un conseil d'administration, c'est vraiment une table où il y a des échanges avec donc les gens du milieu pour... sur les orientations, sur les développements, on conserve les projets en conservation du parc.

Ce n'est pas un conseil d'administration, mais par contre, la table d'harmonisation a quand même une grande influence sur la direction du parc parce que bien évidemment, si le parc vient proposer un projet puis qu'on sent à la table que ce n'est pas forcément un projet très apprécié, bien la direction du parc peut revoir ou refaire ses devoirs. C'est pas mal ça, je pense avoir fait le tour.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a une représentativité assez importante de groupes de la municipalité, la municipalité en fait partie?

M. JÉRÔME GOURON :

La municipalité en fait partie.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JÉRÔME GOURON :

Mais je prends l'exemple du parc national du Fjord-du-Saguenay, c'est huit municipalités qui touchent le parc, c'est donc huit maires qui sont assis à la table d'harmonisation, de préfets, et caetera, et caetera.

LE PRÉSIDENT :

C'est une grande table.

M. JÉRÔME GOURON :

C'est une grosse table.

LE PRÉSIDENT :

C'est vraiment beaucoup de monde. Celle des dunes, si j'ai compris, il y aurait à peu près 12 personnes?

M. JÉRÔME GOURON :

Ça serait certainement autour de ça, il n'y a pas de choix encore véritablement, évidemment, qui est fait de qui seraient les représentants autour de la table d'harmonisation, mais c'est souvent les mêmes entités qui sont là.

///

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas d'appel fait aux citoyens genre : « Nous voulons joindre deux citoyens, les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature », il n'y a pas ce genre de choses?

M. JÉRÔME GOURON :

Il n'y a pas de citoyens. On considère, en fait, que l' élu, généralement, de la municipalité, il est élu par ses citoyens, donc il est logiquement le représentant des citoyens à la table d'harmonisation. Je sais par contre qu'il y a quelques parcs, peu en tout cas -- je crois que c'est le cas pour Orford, si ma mémoire est bonne... non, Aiguebelle? Plaisance, merci, j'ai quelqu'un qui me souffle là-bas -- Plaisance où effectivement, il y a une association des amis du parc et l'association a demandé à avoir un membre de leur CA à la table et ça a été approuvé.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, ça pourrait arriver ici étant donné qu'un fort taux d'utilisation du parc vient des résidents de Tadoussac, donc ça pourrait arriver que cette situation se présente?

M. JÉRÔME GOURON :

Si Tadoussac, effectivement, a une association du même genre, ça pourrait être une demande et être réalisé.

LE PRÉSIDENT :

OK, je comprends.

LE COMMISSAIRE :

J'aurais peut-être une question.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dériger?

LE COMMISSAIRE :

Pour ce qui est des... vous dites deux fois par année des réunions, donc j'imagine qu'il y a un compte-rendu ou un rapport qui se fait à chacune des réunions, est-ce que ces comptes-rendus-là sont

rendus publics ou ça reste à l'interne au niveau de la table, de quelle manière est-ce que... en fait, comment c'est diffusé au niveau des citoyens?

M. JÉRÔME GOURON :

J'aurais laissé mon collègue André Despatie répondre par rapport à la diffusion vers les citoyens.

M. ANDRÉ DESPATIE :

De façon générale, les rencontres sont faites avec l'idée d'avoir un consensus autour de la table et le compte-rendu, c'est un compte-rendu plus en mode exécutif, compte tenu que ce n'est pas une table décisionnelle et ce sont des outils qu'on maintient à l'intérieur de la gouvernance de chacun des parcs nationaux. Donc, ce n'est pas un outil qui est mis sur le site internet de SÉPAQ à ce stade-ci, pas du tout.

J'ajouterais aussi, dans le cas de Tadoussac, lorsqu'on crée une table d'harmonisation, on fait en sorte de la créer le plus tôt possible dans le processus, de ne pas attendre que le parc soit en exploitation. Donc, à partir du moment où est-ce que le gouvernement déciderait de la création d'un tel parc et par décret, on va probablement activer le processus pour réunir des gens autour d'une table d'harmonisation.

Et là, les fréquences des rencontres, pour avoir accompagné les gens dans un parc dans le développement Témiscamingue, les fréquences des rencontres se sont faites quatre fois par année parce qu'on avait le goût d'enrichir la connaissance du milieu sur l'évolution du développement du parc. Il y avait un intérêt, évidemment, donc on a activé le nombre de rencontres de façon plus fréquente durant les quelques années qu'on procédait à l'ouverture. Depuis l'ouverture, en mode exploitation, on vient avec un rythme d'avantage de deux rencontres systématiques, plus des outils d'informations, une communication usuelle au cours de l'année.

LE COMMISSAIRE :

Ça m'amène à une question. Si un citoyen, par exemple, je ne sais pas, moi, en étant sur le parc, bon, il se rend compte qu'il y a certaines choses qui ne vont pas bien, des problématiques quelconques, de quelle façon à ce moment-là il communique, est-ce qu'il communique avec la SÉPAQ, il communique auprès de sa municipalité, de quelle façon l'information se rend à vous?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Bien, il y a toutes des opportunités pour le citoyen de communiquer avec le parc, chacun des parcs ont quand même une équipe dont un directeur et une équipe de support pour pouvoir accueillir des

commentaires de cette nature-là.

On a à la SÉPAQ aussi des dispositions électroniques permettant aux gens qui veulent déposer une plainte en bonne et due forme d'avoir à ce moment-là un outil avec un outil de suivi obligatoire. Ça veut dire qu'il y a une obligation dans un délai prescrit de répondre à chacune de ces demandes-là.

Il y a aussi, des fois, des situations où est-ce que les demandes sont adressées à plus haute instance avec un courriel acheminé. Ou dans d'autres cas, bien s'il y a un malaise sur la gestion du territoire, mais qui interpelle peut-être la municipalité, bien le citoyen, des fois, va interpeller son conseiller municipal, lequel, s'il représente sa municipalité à la table d'harmonisation, bien va à ce moment-là amener ce propos-là. Il y a une communication interactive assez importante entre l'exploitant du parc et la SÉPAQ dans ce cas-ci et la communauté.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'imagine que la gestion de plainte, l'acheminement de plainte est ouverte à l'année, même l'hiver, vous êtes ouvert si quelqu'un veut porter plainte ou faire une recommandation ou avoir une opinion sur un problème qui survient à l'intérieur des limites du parc, il peut toujours rejoindre par ce système?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Oui et je vous dirais qu'il est même monitoré dans le rapport annuel, le nombre de plaintes qu'on reçoit, la nature du profil de plainte est documenté dans le rapport annuel de la SÉPAQ.

LE PRÉSIDENT :

OK. Il y a un rapport annuel pour chacun des parcs, ce n'est pas juste un rapport annuel global qui touche tous les parcs?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Non, c'est plutôt un rapport annuel pour l'ensemble de la SÉPAQ qui est produit, évidemment, dans le cadre de notre rôle de société d'état.

///

LE PRÉSIDENT :

OK.

M. ANDRÉ DESPATIE :

Mais on monitore pour chacun des parcs le nombre de plaintes, au même titre que chaque client qui vient en visite quotidienne ou en séjour a l'opportunité de répondre à un sondage continu nous permettant de recommander des choses ou bien saluer des bonnes actions de notre personnel. Et tous nos directeurs ont accès en temps réel à ce dispositif-là, ce qui est un outil d'amélioration continue essentiel depuis quelques années à notre portée.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et donc, le rapport dont vous nous parliez tout à l'heure pour les retombées, par exemple, ça, c'est un rapport pour la somme des parcs. Il n'y a aucun rapport, mettons, les citoyens de Tadoussac aimeraient savoir la viabilité du parc des dunes, par exemple la fréquentation, les retombées économiques pour Tadoussac ou pour la Haute-Côte-Nord, la MRC, il n'y a aucun document spécifique qui est produit par le parc à cet effet-là?

M. ANDRÉ DESPATIE :

Non, la société d'état émet annuellement un rapport de l'ensemble de ses opérations comme société d'état qui intègre 45 établissements, dont les 23 parcs nationaux avec les autres établissements de la SÉPAQ.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Monsieur Roy, vous avez une deuxième question?

M. STÉPHANE ROY :

Non, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Roy. Le dernier intervenant?

///

LE COMMISSAIRE :

Donc, j'appellerais madame Catherine Émond, s'il vous plaît.

5

M^{me} CATHERINE ÉMOND

LE PRÉSIDENT :

Madame Émond. Donc, je répète simplement, je réitère, toutes les personnes qui sont dans la salle qui se sont inscrites au registre, demain après-midi -- nous reprendrons à quelle heure? Peut-être que quelqu'un peut me préciser, c'est 13 h 30? -- à 13 h 30 ici même et nous allons recommencer dans l'ordre des inscriptions de ce soir et vous pourrez toujours vous inscrire demain pour compléter ou venir compléter votre questionnaire.

15

Donc, madame Émond à vous.

M^{me} CATHERINE ÉMOND :

20

Oui, j'ai deux questions, mais sous deux chapeaux différents.

Donc, première question, pour l'organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord -- je m'excuse, je commence à avoir le cerveau un petit peu en patate à cette heure-ci, alors désolée si je suis un petit peu désordonnée.

25

LE PRÉSIDENT :

Pas de problème.

30

M^{me} CATHERINE ÉMOND :

Il y a une question qui avait déjà été partiellement répondue par rapport au barrage. On le sait que le barrage est de régie municipale, donc par la municipalité, par contre, le territoire qui est en amont du barrage, évidemment, fait partie du territoire qui est prévu par le parc.

35

Donc, on voulait savoir, on sait que ce territoire-là a été modifié par le barrage au niveau des milieux humides et hydriques et que les milieux humides qui ont été créés, même si le barrage est artificiel, rendent des services écosystémiques. Donc, je veux juste savoir de quelle manière les

40

décisions allaient être prises par la suite, s'il allait y avoir des communications entre la municipalité et le parc et les organismes des bassins versants, par exemple, pour la suite des choses?

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum. Je vais aller vers la ville, je pense, monsieur Gagné?

M. ÉRIC GAGNÉ :

Oui. Au niveau du barrage, les discussions qu'on a présentement qui est avec le conseil, c'est de voir est-ce qu'on va aller vers... dans les recommandations qu'il y avait eu de l'étude du barrage, est-ce qu'on va aller vers l'entretien de ce qu'il y a présentement ou on va aller vers le démantèlement. Puis le conseil municipal va dans les prochaines années vraiment décider du processus qu'on va faire.

Parce qu'il y a l'accompagnement dans un démantèlement du barrage, on n'arrive pas là puis on démantèle, il y a beaucoup de procédures au niveau gouvernemental qui peuvent nous aider, nous accompagner dans le processus qui est vraiment vraiment assez compliqué. Mais ça va être la décision du conseil qu'on garde l'état comme il est là présentement ou on va aller vers le démantèlement, ça va être une décision qui va être dans le futur.

Puis oui, avec le parc, bien sûr, l'entretien, il faut passer, il faut y aller, il faut avoir des accès puis on a des communications vraiment ensemble pour être sûr d'accéder à cet endroit-là, mais ça va être une décision future dans les prochaines années de quel avenir va avoir ce -- on dit le barrage, mais la partie qu'il reste qui retient l'eau au Moulin-à-Baude.

LE PRÉSIDENT :

Et j'imagine que cette décision-là -- j'imagine que vous me parliez, là.

M. ÉRIC GAGNÉ :

Oui, je vous parlais.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, j'imagine que cette décision-là va se prendre en toute connaissance de cause, donc en connaissant la valeur du milieu humide en amont du barrage et tout ça?

///

M. ÉRIC GAGNÉ :

Oui, bien tout va se faire...

LE PRÉSIDENT :

Parce que j'imagine qu'il y a des exigences pour aller chercher l'autorisation de détruire ce barrage-là du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques?

M. ÉRIC GAGNÉ :

Exactement, on ne fait pas de démantèlement comme ça, c'est vraiment un accompagnement qu'on va aller pour faire avec les professionnels. Il y a beaucoup de programmes aussi d'accompagnement pour s'il y a des études ou quoi que ce soit, l'habitat du poisson, il y a toutes sortes de projets ou de programmes qui peuvent nous accompagner.

C'est sûr que la municipalité, on va être à l'affût de tout ce qui va se faire par rapport à la décision qui va être prise. La décision qui va être choisie, bien c'est là qu'on va faire, mais comme je vous dis, ce n'est pas dans l'instant, c'est dans les prochaines années qu'on va voir le déroulement.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas à l'agenda encore et l'information sur l'impact du démantèlement va être faite avant la décision, j'imagine, pour..

M. ÉRIC GAGNÉ :

Bien, c'est dans le processus de démantèlement, il va y avoir les études et tous les accompagnements qui vont suivre avec, ça ne se fait pas comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Votre deuxième question, madame, je vous en prie?

M^{me} CATHERINE ÉMOND :

Ma deuxième question, c'est en tant que bénévole pour l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac depuis...

///

LE PRÉSIDENT :

Madame, vous allez répéter ce que vous avez dit, j'ai perdu votre organisme.

M^{me} CATHERINE ÉMOND :

Oui, c'est en tant que bénévole pour l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac depuis 2010. En fait, c'est en deux volets vu qu'il y a deux inquiétudes. Je voulais savoir s'il y avait une gratuité qui était prévue par rapport aux gens parce qu'on sait que l'observatoire repose principalement sur les bénévoles pour réussir à maintenir leurs activités, donc on voulait savoir s'il y avait une gratuité qui était prévue pour ces gens-là?

Et aussi -- bien, je dis « on », mais je parle en mon nom, bref -- et aussi, s'il y a du dérangement qui est possible par rapport à l'affluence de personnes qui vont être sur le site. Il y a déjà du dérangement actuellement par rapport... proche des filets, on voulait savoir quelles mesures ou quelles solutions allaient être prises pour ne pas qu'il y ait... que ce dérangement-là soit augmenté?

LE PRÉSIDENT :

Parfait, la question est claire. Allons vers monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Écoutez, le premier volet de la question, j'étais en train de chercher dans le règlement rapidement, mais je ne pense pas que la recherche est essentielle. Le règlement est que lorsqu'il est question de tarification d'accès aux parcs nationaux, le règlement prévoit que les personnes qui viennent travailler à l'intérieur, pour les fins de leur travail, quand ils viennent travailler à l'intérieur des parcs nationaux, ils sont soustraits à la tarification d'accès, donc ils n'ont pas à payer la tarification d'accès.

Donc là, il reste à déterminer est-ce que les bénévoles qui viennent, à ma connaissance, là, je vous dirais -- on ne parlera pas de jurisprudence ici -- mais moi, ça m'apparaît être des gens qui viennent travailler, donc il n'y aurait essentiellement pas de droit d'accès chargé aux gens de l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac.

LE PRÉSIDENT :

Sinon, ça serait vraiment le bout du bout.

///

M. CHRISTIAN PELLETIER :

On travaille dans un cadre réglementaire.

LE PRÉSIDENT :

Je vous laisse continuer.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Donc là, on me souffle que c'est l'article 7 paragraphe 5 du Règlement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Donc, ça, c'est la première partie. Rappelez-moi -- excusez, il est 22 h -- rappelez-moi la deuxième partie?

LE PRÉSIDENT :

L'achalandage.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

L'achalandage, oui.

LE PRÉSIDENT :

Le problème d'achalandage.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

J'aimerais peut-être mieux comprendre de quelle problématique il est question, mais je veux juste rappeler une chose qu'on a mentionnée plus tôt, la composante du corridor migratoire, c'est une composante de premier ordre pour la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac. Donc, tout ce qui viendrait à l'encontre des efforts de conservation puis d'études de ce phénomène-là viendrait avec des correctifs nécessairement.

Mais peut-être juste demander des précisions sur la nature des éléments en question qui viennent interférer.

LE PRÉSIDENT :

Je vais prendre votre question au bond plutôt que de retourner vers madame. Le bruit, donc on sait que pour le baguage des nyctales, l'observatoire émet des cris sonores en soirée... oui?

M^{me} CATHERINE ÉMOND :

Est-ce que j'ai le droit de préciser les dérangements?

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous pourrez continuer, si vous me laissez terminer puis je vous laisse préciser les dérangements parce que la commission avait une question sur la question de bruit, ça fait que j'en profite pour la poser...

M^{me} CATHERINE ÉMOND :

Parfait, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

... même s'il est 22 h 05.

Par exemple, l'émission des cris de nyctales pour attirer les nyctales vers les filets pour en faire le baguage des nyctales à l'automne, vous dites dans votre guide que ça pourrait occasionner des dérangements d'après les projections sonores que vous avez faites sur les campings ou sur les utilisateurs du parc, ce n'est pas clairement indiqué quels utilisateurs, mais il pourrait y avoir une incidence. Et vous dites que si cela advenait, vous prendriez des mesures pour tenter de concilier ce dérangement.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'aimerais savoir comment vous voyez ce genre de mesures tout en gardant l'émission des

cris pour le baguage des nyctales?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 Oui. Je vais laisser mes collègues compléter ma réponse, mais de façon très générale, ce que je
peux dire, c'est que la Loi puis le Règlement sur les parcs prévoient des pouvoirs qui sont accordés au
directeur du parc, dont entre autres le directeur d'un parc national a le pouvoir de fermer certains
secteurs du parc. Puis là, je n'ai pas les libellés spécifiques en tête, mais pour certaines conditions puis
10 il y a une de ces conditions-là que c'est s'il y a des éléments qui compromettent les éléments qu'on
souhaite conserver dans ce parc national là. Donc, ultimement, si le dérangement est tel que, le
directeur du parc pourrait, pendant une période X, décider de fermer un secteur du parc pour restreindre
l'accès puis limiter ces dérangements-là.

15 Maintenant, les dérangements ne nécessitent peut-être pas nécessairement de fermer un secteur
de parc. Tantôt, on a parlé d'une zone tampon qui a été élaborée puis là, je vais peut-être laisser René
ou Sylvie-Anne compléter la réponse.

LE PRÉSIDENT :

20 Madame Marchand?

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

25 Je peux prendre un bout, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, je vous en prie.

30 **M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

35 On a, comme on le dit, depuis déjà plusieurs années des échanges avec l'OOT parce que comme
l'a si bien exprimé monsieur Pelletier, c'est un élément important de la création de ce parc-là que de
préserver les travaux. Ils sont là depuis 30 ans, l'OOT, on ne veut pas déranger, au contraire, on veut
aider à poursuivre les recherches.

40 Dans les différents échanges qu'on a eus, il n'est pas apparu de contraintes. Il a été question, bon,
d'aménagement en hauteur que ça, ça n'aurait pas de bon sens, de vitrage qui serait très dérangeant,
mais outre ça -- puis on l'a répété ce soir -- les aménagements qu'on propose semblent convenir avec la
zone de non-intervention, la zone tampon où il y a les filets.

Pour répondre plus spécifiquement au bruit généré pour attirer les nyctales, c'est sûr que c'est ces éléments de recherche là qui auront la priorité...

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

... davantage que les campeurs. Quand on disait qu'on aurait des mesures, ça serait pour accommoder les campeurs et non les nyctales.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'était pas si clair, mais maintenant, c'est clair.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Oui, ça a l'avantage d'être plus clair et bien exprimé. Et on a fait faire une étude de bruit...

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'y venais.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

... pour essayer de voir qu'elle serait la -- et dans le camping, étant donné le couvert forestier entre leurs installations et le camping, il semblerait que ça serait pas mal, on aurait peut-être à fermer une petite section seulement, c'était correct. Le dérangement est plus près de la Maison des Dunes, la maison de pierres et de l'amphithéâtre et de ce coin-là où ça serait plus dérangeant, mais la nuit, on est moins dans ce coin-là.

LE PRÉSIDENT :

OK. Donc, je vais vous demander de bien vouloir nous déposer l'étude de bruit que vous avez menée sur cette question particulière.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Oui, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

Donc, merci. Je vous laisse préciser les dérangements dont vous vouliez parler.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Je m'excuse, je peux ajouter juste une petite chose?

LE PRÉSIDENT :

Dites-nous donc.

M^{me} SYLVIE-ANNE MARCHAND :

On disait, bon, madame mentionnait la fréquentation que ça pourrait peut-être avoir des impacts. Il y a un impact qui serait positif, on croit, nous, avec la déviation du chemin du Moulin-à-Baude, on vient éloigner les voitures qui actuellement passent quand même très près de la zone, alors ça aurait... en tout cas, c'était bien vu de la part des gens de l'OOT avec qui on discute, le fait d'éloigner la circulation automobile qui n'arrive plus à l'angle du 90° que vous avez sûrement emprunté. Ça, ça a un impact positif.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, je reviens à vous, les dérangements dont vous parliez?

M^{me} CATHERINE ÉMOND :

Oui. En fait, dans le cadre du programme nocturne, effectivement, pour les nyctales, vous l'avez dit, le système d'appel a déjà été fermé par des visiteurs parce qu'il dérangeait les gens qui dormaient, c'est anecdotique, mais c'est quand même des choses qui arrivent et c'est protocolaire, les études de recherche, donc on n'a pas le choix, finalement, de respecter les protocoles.

Puis pour les dérangements diurnes, donc pour le programme des passereaux, souvent, ce qui arrivait, c'est que des gens s'approchent -- sans vouloir mal faire, là, simplement parce qu'ils ne savent pas -- mais s'approchent des filets et pendant qu'il y a des gens près des filets, bien évidemment, les oiseaux ont moins tendance à se prendre dedans. Puis personnellement, j'ai déjà même vu des gens... je suis arrivée au filet pour faire ma tournée puis il y a des gens qui touchaient, donc ça, ça met en danger les oiseaux.

///

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends. Donc, j'imagine que l'observatoire va déposer un mémoire.

M^{me} CATHERINE ÉMOND :

Bien, moi, je suis bénévole, donc je ne sais pas.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes bénévole, d'accord.

M^{me} CATHERINE ÉMOND :

Mais je vais demander au directeur, par exemple, voir s'il va le faire.

LE PRÉSIDENT :

Il est certain que la commission aimerait les entendre, donc il est possible que la commission les appelle s'ils ne déposent pas de mémoire ou en tout cas, entre en contact avec eux de façon publique, mais je crois bien que compte tenu de la situation, il y a un risque d'avoir un mémoire qui va être déposé, du moins c'est mon souhait.

M^{me} CATHERINE ÉMOND :

Merci.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci pour vos questions.

Écoutez, ceci termine la soirée. Je vous rappelle que nous reprenons demain à 13 h 30. Je remercie absolument toute mon équipe et toute l'équipe technique locale qui a permis d'aménager la salle et de gérer tout ce système de son et de lumière. Et je vous souhaite bon retour chez vous et demain, je prendrai le temps de nommer toutes ces personnes pour les remercier vraiment très sympathiquement.

Donc, merci, bonne soirée. Assurément une séance demain après-midi, peut-être demain soir s'il y a trop de questions. Bonne soirée.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h 12

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 AVRIL À 13 h 30

Je, soussignée, TAMARA PROVOST, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion et captée au moyen de la sténotypie.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,



Tamara Provost , s.o.